

## **AVERTISSEMENT**

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES  
ET DE GESTION DE L'UNIVERSITE  
D'ABOMEY CALAVI N'ENTEND DONNER  
AUCUNE APPROBATION, NI IMPROBATION  
AUX OPINIONS EMISES DANS LES  
MEMOIRES. CES OPINIONS DOIVENT ETRE  
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS  
AUTEURS.

## DEDICACE

*Je dédie ce travail*

A DIEU tout puissant, c'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses ;

A ma chère mère ATAKPA Ahandessi, pour ses différentes sollicitudes ;

A madame AZIGUITA Anne-Marie pour tous ses soutiens et ses conseils.

Romain HOUNKPATIN

## DEDICACE

### *Je dédie ce travail*

A Mme Elisabeth ZANNOU qui n'a cessé de me soutenir malgré mes défauts et mes caprices ;

A Mr et Mme IKOKPATA qui m'ont soutenu moralement et spirituellement ;

A mon père Mr Antoine S. COCO et à tous les membres de ma famille qui m'ont soutenu d'une manière ou d'une autre.

Rose-Sabine COCO

## REMERCIEMENTS

La rédaction de ce mémoire ne serait chose faite sans l'aide de certaines personnes à qui nous devons une reconnaissance particulière.

Nous adressons donc nos vifs remerciements à l'endroit de :

- Monsieur TOGODO AZON Aimé, notre maître de mémoire ;
- Tous les membres de l'administration et tout le corps enseignant de la FASEG ;
- Monsieur HOUDAGBA Innocent le Directeur de la COOPEC-AD/BENIN ;
- Monsieur KOMABOU Boniface, notre maître de stage ;
- Tout le personnel de COOPEC-AD/BENIN de Cocodji ;
- Tous ceux qui ont contribué de diverses manières à la réalisation de ce mémoire.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

AG : Assemblée Générale

BNR : Banque Nationale de Rwanda

COOPEC-AD/BENIN : Coopérative d'Épargne et de Crédit des assemblées de Dieu du Bénin

DG : Directeur Général

EEAD : Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu du Bénin

FASEG : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

IMF : Institution de Micro Finance

MF : Micro Finance

MINECOFIN : Ministère des Finances et de la Panification Economique

SFD : Système Financier Décentralisé

SOMMAIRE

Introduction .....	1
CHAPITRE 1 : Cadre institutionnel de l'étude .....	4
Section 1 : Présentation du cadre de l'étude.....	5
Section 2 : Expériences et Constats de stage .....	18
CHAPITRE 2 : Cadre théorique de l'étude et méthodologie de recherche .....	21
Section 1 : Cadre théorique de l'étude .....	22
Section 2 : Méthodologie de recherche .....	35
CHAPITRE 3 : Présentation et analyse des données, recommandations et conditions de mise en œuvre .....	37
Section 1 : Présentation des données et de l'analyse des résultats.....	38
Section 2 : Recommandations et conditions de mise en œuvre .....	46
Conclusion .....	48
Bibliographie.....	a
Annexes .....	b
Table des matières .....	k

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1	Quelques indicateurs de réalisation de l'IMFCOOPEC-AD/BENIN.....	41
Tableau n°2	Evolution du portefeuille.....	42
Tableau n°3	Avis de l'institution.....	44
Tableau n°4	Avis des clients.....	44

## LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique n°1	Evolution de l'épargne collectée sur les cinq (05) années.....	41
Graphique n°2	L'évolution du crédit octroyé sur les cinq (05) années .....	42
Graphique n°3	Graphique montrant le lien de corrélation entre les niveaux de l'épargne et de crédit.....	43

# INTRODUCTION

Les prestations de services fournies par certaines institutions financières peuvent concourir à la réduction de la pauvreté. Les banques sont les premières structures organisées mettant à disposition ces types de services financiers. Mais souvent celles-ci préfèrent adapter leur produit à un monde restreint disposant des garanties et des capacités de remboursement des crédits. Une telle pratique justifie, en partie leurs stratégies d'implantation dans les grandes villes qui exclut de facto une grande partie du monde rural où la pauvreté reste légende. Or le monde rural a aussi besoin de ces services financiers surtout dans la nouvelle vision du millénaire de la stratégie de lutte contre la pauvreté. A cet effet, il importe donc de trouver une nouvelle formule pour offrir des services financiers appropriés à ces populations.

Pour offrir des services financiers de proximité tenant compte de l'environnement du monde paysan, la solution semble être trouvée dans la mise en place des Institutions de Micro finance (IMF). La prise en compte des nobles objectifs et missions des IMF conformément à l'objectif global du millénaire (réduire la pauvreté au maximum par l'accès des couches les plus déshéritées aux services financiers) a contribué à la floraison des IMF dans les pays de la sous région Ouest africaine notamment au BENIN.

Une telle floraison des Institutions de Micro finance au BENIN comme partout ailleurs oblige à s'interroger sur leur efficacité, et leur capacité effective à mobiliser de l'épargne. Il s'agit de chercher à comprendre si la progression en nombre des IMF au BENIN induit une dynamique tangible non seulement dans la mobilisation de l'épargne mais aussi dans l'augmentation des crédits ? En clair la problématique reste de voir la part concurrentielle du volume d'épargnes mobilisées par l'IMF COOPEC-AD/BENIN sur les cinq dernières années. Pour élucider les préoccupations formulées dans la problématique précitée, il est nécessaire pour nous, suite à notre stage à la micro finance Investir Dans l'IMF COOPEC-AD/BENIN d'organiser une réflexion autour du thème : « La gestion de l'épargne dans le refinancement des IMF : cas de l'IMF COOPEC-AD/BENIN »

Notre objectif au delà de la mise en exergue de la gestion d'épargne mobilisée dans l'IMF, comparativement à l'effort fait par les institutions bancaires de la place, consistera aussi à proposer des approches de solutions pour l'amélioration des canaux de mobilisation accrue et de la sécurisation de l'épargne par l'IMF.

Notre logique de développement du thème s'intègre dans une vision d'argumentation en trois chapitres. Le premier chapitre abordera la présentation, l'organisation de l'IMF COOPEC-AD/BENIN, dans le second chapitre nous présenterons le cadre théorique et la méthodologie

de la recherche et enfin le troisième chapitre sera basé sur la présentation des données et l'analyse des résultats, en vue d'en faire des approches de solutions.

**CHAPITRE1 :**

**CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE**

## **SECTION I : PRESENTATION DU CADRE DE L'ÉTUDE**

Cette section est consacrée à l'historique, aux ressources, aux activités et à la structure organisationnelle de la COOPEC-AD/BENIN ainsi que sa fiche signalétique.

### **1-Historique**

L'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu du Bénin (EEAD), en vue de participer au développement du Bénin en améliorant le mode de vie des populations vulnérables, a eu l'idée de créer une institution de micro finance accessible aux populations les plus pauvres qui n'ont pas accès aux services financiers des banques classiques. A sa création en 2008, elle portait le nom de BUPDOS micro finance (BMF) et était sous la tutelle du BUPDOS-ONG créée en 1996 avant de porter depuis 2010 jusqu'à ce jour le nom de Coopérative d'Épargne et de Crédit des Assemblées de Dieu du Bénin (COOPEC-AD/BENIN). Ainsi la COOPEC-AD/BENIN est une IMF qui a vu le jour le 19 juillet 2008 sur l'initiative de l'EEAD. Elle vise à collecter l'épargne de ces membres et à leur consentir de crédit.

La création de cette institution de micro finance est le fruit de plusieurs réflexions visant à mieux répondre aux besoins des membres des Eglises Assemblées de Dieu du Bénin et de la population béninoise en mettant l'accent sur la solidarité.

La vision de cette institution est d'être une institution de micro finance de référence, viable et pérenne, qui prône la solidarité et le partage pour la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion financière au Bénin. La mission que la COOPEC-AD/BENIN s'est assignée est de « lutter contre l'explosion financière à travers une offre de produit et service d'épargne et de crédit adaptés aux besoins de la population ».

## **2-RESSOURCES**

### **a-RESSOURCES MATERIELLES**

Pour bien mener ces activités, la COOPEC-AD/BENIN dispose des ressources matérielles ci-dessous.

Il s'agit :

- Des logements administratifs ;
- Des matériels et mobiliers de bureau ;

- Des matériels informatiques qui coordonnent et traitent rationnellement les informations ;
- Des matériels de transports (motos) ;

### **b-RESSOURCES HUMAINES**

La promotion de l'épargne/ crédit à base communautaire étant une structure étendue sur le territoire national, son fonctionnement est assuré par un personnel à effectif considérable. La répartition des employés de la COOPEC-AD/BENIN par le type de contrat et par sexe se présente dans le tableau I.

De ce tableau, nous constatons que la COOPEC-AD/BENIN disposait de 2011 à 2012 d'une seule catégorie d'employés recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée (CDD) Ce type de contrat regroupe la plupart du personnel même après 2013 et 2014, des années qui ont connu les deux (02) types de contrats.

Le personnel de la COOPEC-AD/BENIN est composé en majorité des agents de licence et des agents ayants le BEPC ou le BACCALAUREAT. La structure dispose d'un seul cadre supérieur. Ces informations sont consignées dans le tableau II.

### **3-Activités**

L'institution a mis sur le marché actuellement trois types de produits que sont : L'épargne, le crédit, et la tontine.

#### **a-L'épargne**

La COOPEC-AD /BENIN sécurise ces membres à travers quatre (04) formes d'épargne à savoir :

- ❖ **Le dépôt à vue (DAV)** qui est un compte d'épargne ouvert avec possibilité de faire plusieurs opérations par jour sans pénalité mais avec un prélèvement annuel de 1500FCFA comme frais de tenue de compte. Ce compte est non rémunéré.
- ❖ **L'épargne sur livret (EL)** est un compte caractérisé par un taux d'intérêt de 3% l'an sans déduction d'impôt avec un solde minimum de 3000FCFA.
- ❖ **L'épargne bloquée (EB)** : est un compte rémunéré au taux annuel de 3,5% pour une durée minimale de 6 mois et dont le solde minimum est de 10.000FCFA.
- ❖ **Les dépôts à terme ou compte bloqué (DAT)** : est un compte rémunéré au taux annuel de 5% pour une durée minimale de 6 mois et dont le solde minimum est de

100.000FCFA. Toutefois, ce taux est négociable jusqu'à hauteur de 6% en tenant compte de la durée de placement et le montant bloqué.

### **b-La tontine**

La tontine individuelle est un système souple de capitalisation de l'épargne et de bénéfice de crédit. Le client est libre dans la fixation de sa mise. Il peut la varier à son gré et respecter le rythme de cotisation qui lui convient.

### **c-Le crédit**

Dans le souci de mieux satisfaire ses sociétaires et de lutter contre l'usure, la pauvreté et la marginalisation, la COOPEC-AD/BENIN s'inscrit dans une démarche de diversification des types de crédits. L'adoption des pratiques de crédits par l'Agence et des Points de Service de la COOPEC-AD.BENIN offrent une gamme variée de crédits à leurs sociétaires. On distingue ainsi :

#### **❖ Tout Petits Crédits aux Démunis.**

Il s'agit des petits crédits accordés aux femmes et hommes démunis ne pouvant satisfaire aux conditions générales d'obtention de crédits. Ces femmes doivent exercer des activités génératrices de revenus et s'organiser en groupe de solidarité. Comme modalité d'octroi, le montant accordé varie entre 20.000 et 50.000 FCFA avec un taux dégressif de 2% par mois et d'une durée de remboursement de 10 mois au plus. La caution du groupe ou la caution solidaire est exigée comme garantie pour ce type de crédit.

En plus de ces conditions, le bénéficiaire doit être sociétaire de la COOPEC-AD/BENIN c'est-à-dire avoir libéré une part sociale et avoir un dépôt de 5000 au moins ; exercer une activité génératrice de revenu dans l'une des localités d'intervention de la COOPEC-AD/BENIN et bénéficier de l'encadrement des responsables de la COOPEC-AD/BENIN.

#### **❖ Crédits à l'agriculture, l'élevage et la pêche.**

Ce sont des crédits accordés aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour financer le cycle d'exploitation de leurs activités. Ce type de crédit finance non seulement leurs besoins de financement à court terme mais aussi l'acquisition d'outils et d'autres équipements. Les modalités de ces crédits sont entre autres : avoir un compte sur livret et mouvementé au moins pendant trois (03) mois et constituer une épargne préalable de 10% du crédit sollicité pour les groupes/groupements et 15% pour les individus.

Le montant accordé est entre 200.000 et 500.000FCFA avec une durée de remboursement qui ne saurait dépasser 24 mois et qui est fonction de l'activité financée avec un taux de remboursement de 2% par mois dégressif. La garantie admise est la caution solidaire du groupe et la garantie réelle si le crédit est individuel. De plus la garantie réelle est fournie si le crédit sollicité est au-delà de 200.000FCFA.

Il faut noter que les clients qui souhaiteraient dépasser ce montant de 200.000FCFA et qui pour faute de garantie matérielle sont bloqués peuvent le faire s'ils ont pu bien rembourser successivement leur deux derniers crédits d'au moins 200.000FCFA sans aucun retard de paiement. Le plafond de ces crédits sans garantie matérielle est limité à 400.000FCFA.

#### ❖ **Crédits d'achat de Produits et de leur Stockage.**

Ce sont des crédits destinés à l'achat des produits et leur stockage avant la mise sur les marchés. Les modalités de ces crédits sont d'avoir un compte d'épargne bien mouvementé pendant au moins trois (03) mois et constituer une épargne préalable d'au moins 15% du montant sollicité ; accepter que la COOPEC-AD/BENIN ait un regard sur le stock constitué ; le montant accordé est compris entre 200.000FCFA et 5000.000FCFA avec une durée de remboursement qui est fonction de l'activité financée et qui ne saurait dépasser 24 mois.

Le taux d'intérêt est de 2% par mois dégressif. S'agissant de la garantie, est admise la caution d'un membre et au-delà de 200.000FCFA, le membre demandeur devra fournir une garantie réelle.

#### ❖ **Warrantage**

La COOPEC-AD/BENIN consent ce type de crédit aux groupements qui ont bénéficié de magasin de stockage. Le crédit mis en place est destiné à l'achat, au stockage et à la vente des céréales et autres produits. Comme modalités d'accès, on a le montant qui varie entre 200.000FCFA et 5000.000FCFA par personne dont le remboursement au taux de 2% dégressif par mois, ne saurait dépasser aussi 24 mois et qui est fonction de l'activité é financée. La caution solidaire des membres du groupe ou garantie matérielle sont admises.

#### ❖ **Crédits de préfinancement de marchés**

Ce sont des crédits accordés aux personnes physiques ou morales qui détiennent des bon de commandes donnés par des sociétés autonomes crédibles ou par l'Etat. Les modalités de ce crédit sont : Etre sociétaire de la COOPEC-AD/BENIN ; avoir un compte sur livret et

constitué une épargne préalable de 15% du montant sollicité suivant la périodicité de remboursement ; détenir un contrat de marché ou un bon de commande d'une structure crédible ; domicilier le règlement des factures ou décomptes à la COOPEC-AD/BENIN ou fournir une attestation de retenue automatique au profit de la COOPEC-AD/BENIN ; solliciter un montant entre 1.000.000FCFA et 10.000.000FCFA remboursable sur 24 mois en fonction de l'activité financée avec un taux de remboursement de 2% par mois dégressif et être en mesure de fournir une garantie réelle.

#### ❖ **Crédits aux Micro Entrepreneurs**

Ces crédits sont consentis aux individus ou sociétés qui produisent, transforment ou opèrent dans les secteurs de services ou sont commerçants. Ce sont des crédits aux affaires. Comme modalités de ces crédits il faut être sociétaire de la COOPEC-AD/BENIN ; avoir un compte épargne depuis trois (03) mois au moins bien mouvementé et constituer une épargne préalable d'au moins 15% du montant de crédit sollicité ; le micro entrepreneur doit prouver son expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat ; solliciter un montant entre 1000.000FCFA et 10.000.000FCFA dont le remboursement au taux de 2% par mois dégressif sur une durée d'au plus 24mois est fonction de l'activité financée en fournissant une garantie réelle.

#### ❖ **Crédits aux Salariés**

Ces crédits sont accordés aux salariés des entreprises ou organisations autonomes et viables et aux fonctionnaires béninois pour l'achat d'équipements ménagers, des moyens de déplacement, pour une éventuelle construction et autres.

Les modalités d'octroi de ce type de crédit sont entre autres : être un employé d'une société ou organisation autonome, crédible ou d'un service public résidant au Bénin ; avoir un revenu mensuel permanent sur la durée du crédit ; domicilier son salaire à la COPEC-AD/BENIN ou déposer un avis de prélèvement automatique et irrévocable au profit de l'Agence ou Point de Service de la COPEC-AD/BENIN ; fournir la preuve que le service est permanent( validité du service et présence au corps) ; produire ses fiches de paies les trois derniers mois qui précèdent la demande du prêt ; le montant sollicité est compris entre 100.000FCFA et 10.000.000FCFA avec une durée de remboursement qui est fonction de l'activité financée et ne saurait dépasser 60 mois au taux de 12% dégressif par mois. La garantie admise est la caution d'un agent salarié de la structure en situation de contrat à durée indéterminée(CDI) ou de l'employeur.

❖ **Crédit au personnel de la COOPEC-AD /Benin**

Il est spécialement offert au personnel de la COOPEC-AD /BENIN. Ce crédit permet au personnel d'acquérir des équipements ménagers, des moyens de transports et d'autres biens afin d'améliorer leur condition de vie. Les modalités de ces crédits sont les suivantes:

Pour motiver le personnel employé de la COOPEC –AD /BENIN, il est décidé de leur accorder des crédits de consommation. Pour obtenir ce crédit ; l'agent doit être sous un contrat à durée déterminée et avoir fait au moins six mois dans l'institution ; il acceptera des prélèvements sur salaire à hauteur du tiers du salaire net mensuel ou dans la limite exceptionnelle prévue par la loi ; de même il aura une caution solidaire de son employeur et acceptera de cotiser un fond de garantie non remboursable qui est à un taux de 3% du montant de crédit sollicité.

Le fond de garantie couvre le crédit en cas de licenciement et /ou décès éventuels d'un agent. Les démissions ne sont pas concernées.

Le mode de remboursement est le prélèvement à la source. La durée maximale du crédit est de soixante (60) mois pour des employés en CDI qui ont une expérience d'au moins deux (02) ans. Pour ceux qui sont en CDD cette durée ne peut dépasser la durée restante de leur contrat.

Montant : de 100 .000FCFA à 5.000.000FCFA.

Taux : 5% par an dégressif

Type de garantie admis : est le prélèvement direct sur salaire.

❖ **crédits scolaires**

Ce sont des crédits accordés aux sociétaires à la veille de la rentrée pour leur permettre de subvenir aux besoins de leurs enfants en début de la rentrée.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : de 20 000FCFA à 200 000FCA

Durée : elle ne saurait dépasser 10 mois

Taux : 1% par mois constant

Type de garantie admis : caution d'un autre membre.

❖ **Crédits Sociaux**

Ce sont des crédits qu'obtiennent les sociétaires lorsqu'ils sont en face d'un évènement malheureux ou heureux pour couvrir les charges inhérentes.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : De 20 000FCFA à 200 000FCA.

Durée : Elle ne saurait dépasser 10 mois.

Taux : 1% par mois constant.

Type de garantie admis : caution d'un membre

❖ **Crédits aux Groupes**

Ce sont des crédits accordés aux membres de groupe de caution solidaire constitué par des micro-entrepreneurs. Un groupe de caution solidaire est compris entre trois et cinq personnes. Les membres du groupe doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes et s'entendent pour désigner leurs responsables. Chaque membre du groupe possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupe chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre car en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux l'engagement de rembourser son crédit. Le montant du crédit qu'un membre du groupe peut avoir varié entre 20 000 et 200 000FCFA.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : de 20 000FCFA à 200 000FCA par personne

Durée : elle est fonction de l'activité financée et ne saurait dépasser 36 mois.

Taux : 2% par mois dégressif

Type de garantie admis : caution solidaire des membres du groupe

❖ **Crédits aux Groupements**

Un groupement est constitué par 07 personnes au moins et 10 personnes au plus qui exercent ensemble ou individuellement des activités génératrices de revenus. Les membres du

groupement doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes et s'entendent pour désigner leurs responsables. Chaque membre du groupement possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupement chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre car en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux l'engagement de rembourser son crédit. Le montant du crédit qu'un membre du groupement peut avoir ne peut dépasser 100.000FCFA.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : De 20.000FCA à 100.000FCFA par personne.

Durée : Elle est fonction de l'activité financée et ne saurait dépasser 36 mois.

Taux : 2% par mois dégressif.

Type de garantie admis : Caution solidaire des membres du groupement.

**Critères d'éligibilité :**

Les critères d'éligibilité sont précisés aux conditions de l'article 13 de la politique de crédit de la COOPEC-AD/BENIN comme suit :

- Avoir une bonne capacité de remboursement ;
- Etre de bonne moralité ;
- Présenter un dossier de qualité ;
- Qualité du membre et de sa résidence ;
- Etre sociétaire et libérer au moins une part sociale ;
- Avoir un compte sur livret et avoir constitué une épargne préalable d'au moins 15% du montant sollicité ;
- Etre à jour dans le remboursement des crédits antérieurs reçus ;
- N'avoir aucun antécédent douteux en matière de remboursement de crédit ;
- Avoir le siège de son entreprise dans le ressort territorial de l'Agence ou du Point de Service de la COOPEC-AD/BENIN ;

- Se conformer aux lois du pays ;
- Respecter les normes environnementales.

#### **4-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FICHE DE SIGNALÉTIQUE**

Il s'agit ici de présenter l'organigramme de la structure et la fiche signalétique qui n'est rien d'autre que sa fiche d'identité (en annexe)

##### **4-1-Structure organisationnelle**

Pour atteindre ses objectifs la COOPEC-AD/BENIN s'est dotée d'une organisation structurée (l'organigramme en annexe). Il faut noter que tous les services ne sont pas fonctionnels. Nous avons présenté ici les services qui sont pour le moment fonctionnels.

##### **a-L 'Assemblée Général (AG).**

L'assemblée générale est l'instance suprême de la COOPEC-AD/BENIN. Elle est constituée de l'ensemble des membres, convoqué et réunir à cette année. L'assemblée générale est compétente pour :

- ✓ S'assurer de la saine administration et du bon fonctionnement de la structure ;
- ✓ Modifier les statuts et le règlement ;
- ✓ Elire les membres des organes ;
- ✓ Approuver les comptes et statuer sur l'affectation des résultats ;
- ✓ Fixer s'il y a lieu, le taux de rémunération des parts sociales ;
- ✓ Définir la politique de crédit et de garantie ;
- ✓ Créer toute structure quelle juge utile,
- ✓ Traiter de toutes les autres questions relatives à l'administration et au fonctionnement de la structure ;
- ✓ Apprécier et adopter les rapports des organes.

##### **b-Le Conseil d'Administration (CA)**

Le conseil d'administration veille au fonctionnement et à la bonne gestion de la structure. Il est composé de sept(07) membres. Il est chargé notamment :

- ✓ D'assurer le respect des prescriptions légales, réglementaires et statutaires ;

- ✓ De définir la politique de gestion des ressources de la structure et de rendre compte périodiquement de son mandat à l'assemblée générale dans les conditions fixées par les statuts et le règlement ;
- ✓ De veiller à ce que les taux d'intérêt applicables se situent dans la limite des plafonds fixés par la loi sur l'usure ;
- ✓ De se prononcer, en appel, sur la décision du comité de crédit à l'endroit d'un membre ;
- ✓ De favoriser une solution à l'amiable des différends que peuvent lui soumettre ses membres ;

### **c-Le Conseil de Surveillance (CS)**

Le conseil de surveillance est chargé de la surveillance, de la régularité de l'opération de la COOPEC-AD/BENIN et du contrôle de la gestion. Composé de trois (03) membres, il doit s'assurer notamment :

- ✓ Que les opérations de la COOPEC-AD/BENIN sont effectuées conformément aux dispositions réglementaires ;
- ✓ Que l'administration et la gestion font régulièrement l'objet d'une inscription ;
- ✓ Qu'il est procédé à la vérification de l'encaisse et des autres éléments de l'actif ;
- ✓ Que la COOPEC-AD/BENIN se soumet aux instructions présent en vertu de la loi et de son degré d'application ;
- ✓ Que les règles de déontologie sont respectées.

### **d-La Direction Générale**

Elle est assurée par le directeur recruté par le conseil d'administration sous lequel il exerce ses fonctions. Il est notamment chargé :

- ✓ De contrôler l'ensemble des activités de la structure et de veiller à l'exécution des décisions des différents organes de celle-ci ;
- ✓ De formuler à l'endroit des différents organes décisionnaires des recommandations sur les objectifs, politique et plan d'action de la COOPEC-AD/BENIN et de les informer régulièrement sur leur mise en application,
- ✓ De présenter au conseil d'administration des états financiers, des budgets ; les rapports d'activité annuel ;

- ✓ D'assurer la gestion des ressources humaines et d'en informer régulièrement le conseil d'administration ;
- ✓ D'assurer la conservation des registres de la COOPEC-AD/BENIN ;
- ✓ De fournir des renseignements requis par les différents organes décisionnels tout en veillant dans le cadre de l'AG ; la préservation du caractère confidentiel des opérations des membres et de toutes autres informations ;

#### **4-2-Les Organes Techniques**

##### **a-Le Service Administratif et Ressources Humaines.**

Le service administratif et ressources humaines a à sa tête le chef service qui a pour mission d'assurer l'ensemble des activités administratives courantes de la direction de la COOPEC-AD/BENIN. Il doit aussi

- ✓ Promouvoir le renforcement de la productivité du personnel et des membres par la formation, la gestion des relations humaines et la motivation au travail ;
- ✓ Assurer la bonne mise en œuvre de toutes les actions de suivi, de planification et des études

##### **b-Le Service d'Exploration et de Développement**

Il est dirigé par le chef service exploration qui est chargé du respect de l'application de la politique d'épargne et de crédit et du manuel de procédure de gestion de crédit de l'institution.

Le chef service exploration a pour mission :

- ✓ De veiller à la réalisation des objectifs de croissance et de rentabilité des entités de production à la base notamment à travers la gestion du crédit conformément aux textes organiques, politique et procédure de l'institution à la réglementation en vigueur dans le secteur ;
- ✓ D'accomplir efficacement sa tâche en matière de gestion des crédits et de mobilisation de l'épargne ;
- ✓ D'encadrer et d'assister les responsables des Points de service ; les chargés de prêt dans le domaine de la gestion des crédits, de l'animation communautaire et de la gestion des statistiques ;
- ✓ D'assurer l'exécution, le suivi des activités des différents programmes gérés par la COOPEC-AD/BENIN ;

- ✓ De s'assurer que les différents protocoles signés avec les bénéficiaires des programmes sont respectés à travers l'exécution des activités programmées à la production des rapports mensuels et trimestriels prévu à cet effet.

En dehors de ces missions, il doit faire preuve de leadership dans la gestion des relations avec les partenaires des différents programmes.

### **c-Le Service Comptabilité et Finance**

Il est dirigé par le chef service comptabilité et finance qui a pour mission :

- ✓ De mettre tout en œuvre pour assurer la fiabilité et l'efficacité de la comptabilité de l'ensemble des entités de l'institution ;
- ✓ D'assurer la tenue journalière de la comptabilité après avoir vérifié la régularité des documents de base que lui transmettent les personnes compétentes à cet effet ;
- ✓ Tenir les journaux auxiliaires des banques, caisse et du brouillard de banque ;
- ✓ De gérer le stock des fournitures de bureau ;
- ✓ D'établir des rapprochements bancaires ;
- ✓ D'élaborer périodiquement les rapports comptables et financiers requis, produire les états financiers intérimaires ;
- ✓ D'élaborer les états financiers annuels conformément aux textes en vigueur.

### **d-Le Service Informatique et Statistique**

Il est chargé de la promotion et l'archivage de toutes les informations statistiques de l'institution. Il est chargé aussi :

- ✓ D'identifier les besoins en informatique et de veiller à leur satisfaction par le service compétent ;
- ✓ D'assurer la maintenance des équipements informatiques disponibles ;
- ✓ De documenter les processus opératoires sur les équipements et former ou informer le personnel à leur application ;
- ✓ De définir et mettre en œuvre un protocole de sauvegarde et de conservation dans les conditions optimales des données de l'ensemble du réseau COOPEC-AD/BENIN ;

- ✓ De collecter périodiquement toutes les données statistiques générées par l'ensemble des activités menées au sein de l'institution et en extraire les états périodiques qui reflètent les divers visages de celle-ci.

#### **e-Le Service Audit Interne.**

Son rattachement au DG lui confère une indépendance vis-à-vis des services qu'il audite. Il est principalement concerné par les tâches d'évaluation, de contrôle de conformité et de vérification de la fiabilité du système global. Ses principales activités concernent :

- ✓ La supervision de la mise en œuvre des procédures ;
- ✓ Le contrôle du respect strict des procédures ;
- ✓ L'accomplissement des missions diverses à lui confier le DG.

#### **f-Le Service Contrôle de Gestion et Projet**

Ayant pour mission de vérifier, de surveiller, d'évaluer et de maîtriser la gestion budgétaire, de l'analyse des écarts de prévision et de réalisation sur la gestion financière et les performances de l'institution.

Le service contrôle de gestion et projet prodigue des conseils au Directeur pour l'aider dans ses prises de décision. Il doit promouvoir le développement de la COOPEC-AD/BENIN à travers la mise en place de nouveaux projets et nouer des relations avec les partenaires au développement supervisé par le Directeur et est en relation fonctionnelle avec l'ensemble des chefs services.

#### **g-Le Comité de Crédit**

Le comité de crédit est un organe statutaire dont les membres sont élus par l'assemblée générale. Il est composé du président, du vice-président, du secrétaire et de deux membres. Conformément aux politiques et procédures définies en matière de crédit, le chargé de prêt monte le dossier, visite les clients afin de vérifier la conformité des informations du terrain à celles fournies par le client lors de son entretien avec le chargé de prêt. Ce dernier transmet le dossier au responsable Point de service qui le soumet au comité technique de crédit qui procède à la vérification technique avant de le soumettre à la direction. Enfin le directeur soumet le dossier au comité de crédit qui après étude donne le dernier mot sur le dossier.

## **SECTION II : EXPERIENCES ET CONSTATS DE STAGE**

Dans cette section nous parlons des expériences et des constats de stage.

### **Paragraphe 1 : Expérience de stage**

A travers notre stage académique exigé par la faculté dans la rédaction de notre mémoire de fin de formation de la licence professionnelle nous avons eu quelques expériences qui sont entre autres :

- Maintenir des relations régulières avec les clients
- contrôle et le maintient de la qualité de portefeuille
- Gestion des financements à risque
- Assister à l'animation de formation commerciale élémentaire des nouveaux clients
- Prendre des mesures adéquates pour protéger et recouvrir des financements à risque
- Elaborer des rapports financiers
- Aider au développement des politiques et procédures
- Gestion de l'activité de l'épargne et de crédit
- Contribuer à l'identification de besoin de formation
- Fournir l'appui technique sur place pour l'atteinte des objectifs prévus aux plans d'action
- Contribution au développement des politiques et procédures ,formation et renforcement des capacités
- Elaborer des plans d'action avec les institutions de micro finance

### **Paragraphe 2 : Constat de stage : forces et faiblesses. Opportunités ou menaces**

#### **a-Les forces**

Les forces constatées sont :

- un personnel compétent, dynamique et surtout jeune
- la création d'un fonds de garantie pour les clients
- une grande proximité avec la clientèle
- la diversité des services offerts
- un système de contrôle et de suivi assez performant
- sécurise les comptes des clients

-accorder des crédits aux clients

### **b-Les faiblesses**

Les faiblesses remarquées sont :

-insuffisance de matériel et mobilier de bureau

-insuffisance des agents de bureau par au nombre de plus en plus croissant des clients

-insuffisance d'agent des recouvrements par rapport aux dossiers de contentieux et perte et l'insuffisance d'agent chargé de prêt

-l'étroitesse des bureaux qui fait que les clients sont obligé d'attendre au dehors sur des chaises pour la circonstance

-la procédure administrative d'octroie des crédits jugées trop lourde par les clients, toujours presser de rentrer en possession des fonds

### **c-Les opportunités**

Comme opportunité de COOPEC-AD/BENIN on peut citer :

-le processus d'institutionnalisation encours

-la nouvelle politique du gouvernement actuel sur la micro finance

-l'étude sur la mobilisation des ressources sur les marchés financiers nationaux et sous régionaux.

### **d-Les menaces**

-la rude concurrence entre les institutions de micro finance et les banques qui ont tendance à s'investir dans les secteurs de la micro finance

- la conjoncture économique peut favorable

- l'alphabétisme de la majorité des clients et la désertion des plus gros clients.

### **Paragraphe 3 : Les compétences acquises**

Nos compétences acquises au cours de notre stage sont entre autres :

-Capable de fournir des renseignements

- capable d'ouvrir les comptes pour les c clients
- capable d'apporter toutes les informations utiles liées aux projets de développement
- Capable d'apporter les informations aux bénéficiaires des projets par des séances de formation et de sensibilisation
- Superviser les activités sur terrain et élaborer des rapports de suivi
- Capable de fournir un appui technique
- Capable de mener un processus d'étude de marché et satisfaction de la clientèle
- Bonne connaissance de l'outil informatique (Word et Excel)
- Capable à enregistrer les de dépôts et de retraits dans logiciel perfecto
- Capable de contrôler les écarts (pièces comptables)
- Capable d'enregistrer les courriers

## **CHAPITRE 2 :**

# **CADRE THEORIQUE DE L'ÉTUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

## **SECTION I : LE CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE**

### **Paragraphe1 : la problématique**

L'accès à la ressource financière est considéré comme clé de la réduction de la pauvreté puisqu'il offre aux clients, grâce à l'entrepreneuriat dans le cas spécifique du crédit productif des occasions de devenir financièrement autonome et leur procure un gagne-pain stable pendant des périodes difficiles. La lutte contre la pauvreté est devenue une préoccupation majeure de la communauté internationale qui est engagée à réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015.

L'accès au crédit diminue la vulnérabilité de la clientèle pauvre et lui permet d'améliorer ses conditions de vie. La micro finance apparaît comme un moyen sûr pour offrir des services financiers aux plus démunis. Pour jouer pleinement son rôle et contribuer au développement des pays, le secteur micro finance devrait s'étendre plus qu'il ne l'est présentement. Il convient de rappeler que la recherche de ressources de financement complémentaires pour les IMF est une étape essentielle dans leur cycle de vie. La réussite de cette opération, laquelle conduit à la prospérité des services financiers à la pérennité et à l'intégration progressive des IMF dans le marché financier. Cependant, la disponibilité de ces moyens financiers pouvant permettre aux IMF de répondre aux sollicitations des crédits reste une limitation qui nécessite des investigations. Le besoin de financement des IMF se manifeste surtout lorsqu'il s'agit d'accroître leur portefeuille de crédit, de développer de nouveaux produits et de nouveaux bureaux ou agences. Au Bénin le besoin de ressources financières des IMF s'explique par la collecte des dépôts insuffisants de l'épargne, par l'accès difficile aux marchés monétaires ou financiers contrairement aux banques, par des apports propres insignifiants des associés surtout dans les COOPEC et mutuelle d'épargne et de crédit par le dépassement de crédit de ratio prudentiel de transformation de l'épargne en crédit et enfin par l'insatisfaction d'un grand nombre de demande chez les IMF.

Pour résoudre les contraintes au développement des IMF, plusieurs voies sont envisageables entre autre le renforcement des fonds propres, le professionnalisme, la promotion de l'épargne. Ainsi, pour assurer la croissance pérenne des IMF il convient donc de développer les stratégies de mobilisation de l'épargne une source de financement accessible aux IMF, afin d'éviter les imitations liées aux conditionnalités exigées par plusieurs partenaires pour accéder au financement. Au regard des solutions envisageables nous nous sommes limités à explorer la fiabilité de la gestion de l'épargne comme source de financement afin de répondre

aux besoins de financement exprimé par la clientèle des IMF. Considérant les difficultés liées à l'accès aux sources de financement par les IMF pour la réalisation de leur mission certaines propositions de solutions telles que le renforcement des fonds propres et l'accroissement par la mobilisation de l'épargne sont des voies à explorer.

Ainsi, la question principale de notre recherche est énoncée comme suit : quelle est l'efficacité de la gestion de l'épargne dans les IMF en particulier l'IMF COOPEC-AD/BENIN ?

A cette question principale découle des problèmes à savoir :

-Existe-t-il une corrélation entre le niveau de l'épargne et le niveau de crédit accordé ?

-Quelle est la politique de COOPEC-AD/BENIN pour attirer l'épargne ?

C'est au regard de ces interrogations soulevées que la recherche sur la thématique « LA GESTION DE L'ÉPARGNE DANS LE REFINANCEMENT DES IMF : cas de l'IMF COOPEC-AD/BENIN »

Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes fixés des objectifs repartis en objectif général et objectifs spécifiques.

## **Paragraphe2 : les objectifs et l'intérêt du sujet**

### **A – Les objectifs :**

#### **Objectif général**

L'objectif général de notre étude est d'étudier la gestion de l'épargne dans le refinancement des activités de crédit des IMF et de proposer des stratégies de sa collecte en prenant l'IMF COOPEC-AD/BENIN pour cas d'étude.

#### **Objectif spécifique n°1**

Examiner la corrélation entre le niveau de l'épargne et de crédit.

#### **Objectif spécifique n°2**

Analyser la politique de mobilisation de l'épargne

## **B- Intérêt du sujet**

### **a-Intérêt de l'institution**

Nous avons constaté que nombreux sont les clients qui adhèrent à l'épargne à cause des avantages qui en découle. C'est ce cadre que nous avons choisi ce sujet pour vérifier comment la gestion de l'épargne est faite dans le refinancement des IMF à COOPEC-AD / BENIN.

### **b-Intérêt personnel**

Ce travail nous permettra d'avoir une vue sur l'esprit d'entrepreneuriat et aussi de mieux comprendre comment le système de crédit et de l'épargne fonctionne pour améliorer les conditions de vie des clients grâce à l'octroi de crédit en tenant compte du niveau de l'épargne et d'élaborer des plans viables.

### **c-Intérêt de la communauté**

La communauté du Bénin et d'autres chercheurs qui seront intéressé par ce domaine pourront utiliser les résultats de cette recherche pour acquérir des informations et des connaissances notamment sur la gestion de l'épargne dans le développement économique du Bénin. En effet, ce travail est utile non seulement pour COOPEC-AD/ BENIN, mais aussi pour d'autre IMF du pays. Au terme de cette recherche, les suggestions formulées aux décideurs de l'institution qui pourront s'en inspirer pour améliorer la politique de mobilisation de l'épargne et de sa gestion dans son refinancement au Bénin.

### **d-Intérêt de l'épargnant**

Les épargnants épargnent dans le but de diminuer leur vulnérabilité aux chocs (santé, décès, revenu etc.), pour accumuler des montants forfaitaires pour :

- les besoins liés au cycle de vie (naissance, mariage)
- l'investissement dans le capital humain, physique et social et d'obtenir un crédit.

## **Paragraphe 3 : REVUE DE LA LITTERATURE**

La micro finance est à travers le monde un instrument puissant et efficace de réduction de la pauvreté en faveur des personnes exclues du système bancaire classique, sa réduction en Afrique, en Asie et en Amérique Latine est incontestablement une réussite. Pour ce faire la micro finance est efficace en ce sens qu'elle permet aux pauvres d'amasser des actifs, de diversifier et d'augmenter leurs revenus et de réduire leur vulnérabilité économique en cas de crise LITTEFIELD & al (2004 ; 14). En ce domaine, les IMF ont su innover et de développer

des solutions performantes qui peuvent, à condition bien sûr d'être adaptées, inspirer d'autres régions du monde et aider les populations démunies à surmonter la pauvreté.

## **1-Définition des concepts**

Il est impérieux avant d'étudier en profondeur de notre travail de définir les concepts clés qui sont utilisés tout au long de la recherche.

### **1-1-Micro finance**

Plusieurs définitions sont accordées à la micro finance ; parmi lesquelles nous avons retenues les plus usuelles. La micro finance se définit par « l'offre de services financiers (épargne, crédit, assurance etc.) à destination des plus pauvres ; elle s'adresse à des personnes à faible revenu, n'ayant pas accès aux institutions financières classiques et sans activité salariée régulière »planetfinance.org (2010).

La BNR quant à elle, en tant qu'autorité monétaire exerçant le pouvoir de supervision et de contrôle des IMF, dans son instruction n°06/2002 relative à la réglementation des activités de micro finance, définit la micro finance comme étant une activité pour une personne physique ou morale :

Soit de consentir du crédit à une clientèle non habituellement desservie par le système bancaire et financier classique et/ ou ne possédant pas suffisamment de garanties matérielles à offrir pour assurer pleinement le remboursement du crédit consenti, si du crédit était consenti ;

Soit de consentir du crédit à une clientèle non habituellement desservie par le système bancaire et financier classique et/ ou ne possédant pas remboursement suffisamment de garanties matérielles à offrir pour assurer pleinement le du crédit consenti et d'en recevoir les économies.

Selon la Banque Mondiale planetfinance.org (2010) « la micro finance consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives ». Cette définition met l'accent sur la précarité des personnes ciblées et le rôle de la micro finance dans le financement des activités productives. Elle se limite à l'octroi de prêt et néglige alors deux autres aspects caractéristiques des IMF : l'initiative à une discipline d'épargne et la médiation sociale.

D'après l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) planetfinance.org (2010) ; « la micro finance vise l'accès au financement de petits projets, portés par des personnes marginalisées qui aspirent créer leur propre emploi, souvent par défaut d'autres perspectives professionnelles et par ce que l'accès aux sources traditionnelles leur est refusé ». Cette définition étant l'activité des IMF à des opérations de financement en plus de l'octroi de micro crédit.

Selon BOYE (2006 ; 17), dans son ouvrage guide de la micro finance est définie comme un ensemble des services qui sont proposés à des individus qui n'ont pas accès à des institutions financières commerciales.

Pour MINECOFIN (2007 ; 32) le terme « activité de micro finance » désigne un acte de consentir un crédit, recevoir l'épargne et / ou offrir les services financiers à une clientèle qui n'est pas desservie par les systèmes financiers et bancaires classiques par manque de garanties matérielles à offrir pour assurer pleinement le remboursement du crédit consenti. Dans cette définition eux éléments sont à souligner : il s'agit de l'offre de service financier et des conditions des banques classiques. Cette définition vient compléter la première au niveau des bénéficiaires en insistant beaucoup sur l'activité économique .Les différentes définitions ci-haut évoquées permettent d'expliquer ce qu'est la MF. Mais, il est important de souligner qu'elles n'ont pas mis l'accès sur l'offre de service non financier. Dans la pratique, la MF n'est pas seulement l'offre de service financier aux pauvres mais c'est aussi l'offre de service non financier à caractère social telle que les formations, l'accompagnement et le suivie , la MF peut se définir comme un ensemble de services financiers et non financiers de proximité offert par les organisations, aux formes et statuts divers, ayant pour objet, d'amener les pauvres à participer aux activités et à l'amélioration de leur condition de vie.

### **1-2-Financement**

Le financement est l'opération de base de la finance. Elle consiste à lever les fonds, encore appelés capital, autrement dit, à réunir l'argent nécessaire pour réaliser un projet, une affaire, une affaire. Dans notre étude nous nous sommes focalisés sur un type de financement particulier. Il s'agit du financement d'une institution qui fait de l'Institution Financière notamment le crédit.

### **1-3-Refinancement**

L'instruction de la BNR précise que le refinancement est le fait d'une banque de compléter ses ressources financières jusque là utilisée, par d'autres ressources provenant de la banque

centrale ou de marché monétaire, afin de poursuivre la distribution des crédits lorsque toutes les ressources sont engagées ou d'assurer le renouvellement des dettes précédemment contractées BNR (2009 :5). En d'autres termes, le refinancement est le moyen par lequel une institution financière se procure les ressources complémentaires au financement du crédit octroyé à son client. La différence entre refinancement et financement réside donc le fait que le refinancement est généralement une opération spécifique aux établissements de crédit et autres institutions financières tandis que le financement consiste à réunir l'argent nécessaire pour réaliser une affaire donnée.

#### **1-4-Ressources Financière**

C'est l'ensemble des moyens dont dispose un individu, une institution pour effectuer des transactions. Elles tiennent compte des titres (action, obligation) et aussi de la liquidité.

#### **1-5Fonds propres des IMF**

La considération des fonds propres à partir des contributions des membres et des résultats non affectés constitue une option stratégique pour lever les capitaux destinés à financer les activités de crédit. Selon BRONDEAU (2004 :23), certaines institutions de MF à base de membres, constituent un capital propre à partir de la cotisation des membres. En effet, à l'exception d'un certains membres d'IMF, ces fonds propres restent souvent insignifiants et ne peuvent donc couvrir qu'une partie des besoins de financement.

#### **1-6-Collecte de l'épargne**

Au fur du temps, la MF a progressivement reconnu l'importance de l'épargne pour les pauvres. Le défi posé aux IMF est de développer des stratégies efficaces des mobilisations de l'épargnes, répondant aux différents besoins des clients. Actuellement, selon BRONDEAU (2004 :39), l'épargne est une ressource croissante de la MF selon le cadre juridique et les statuts de L'IMF. Cependant, en milieu rural, cette épargne est souvent difficile à collecter :les ménages qui ont une capacité à dégager des surplus financiers préféreront investir dans des activités économiques qu'ils maîtrisent mieux et qui sont plus faciles à transformer en liquidité en cas de difficulté.

La mobilisation de l'épargne présente beaucoup d'avantages pour l'IMF notamment le développement et l'expansion d'activité, le renforcement de l'autonomie financière, le renforcement de la confiance vis-à-vis du public, la clientèle plus diversifiée et le renforcement de la l'appropriation sociale.

## **2- L'épargne comme source de financement**

L'épargne en son sens de l'économie se définit comme une fraction du revenu individuel non consommé immédiatement car il est conservé à un autre emploi ultérieur ou simplement dire d'un placement ou d'une thésaurisation GARSUAULT (1995 ;101). C'est donc une partie du revenu qui n'est pas consommé pour être investie longtemps et affecté dans une consommation différée. L'épargne selon le dictionnaire encyclopédique universel (2001 ; 193) est définit comme le fait de construire un capital en vue de l'emploi productif, par restriction des dépenses personnelles. C'est aussi une partie de revenu qui est resté de la consommation. L'épargne constitue donc une source de financement qui est un apport pour accéder à un crédit et ainsi peut subvenir aux besoins pouvant se monter dans l'avenir.

Selon BOYE &al (2006 ; 25) ils définissent l'épargne comme étant une option qui consiste à mettre peu à peu de côté, avant une dépense des petites sommes qui la rendront possible à l'avenir. Trois défis majeurs à l'épargne :

- avoir un lieu sûr où déposer son épargne ;
- avoir suffisamment d'autodiscipline pour se priver de dépenser immédiatement son argent ;
- résister aux sollicitations des amis et de la famille.

L'épargne est l'action de mettre une partie du revenu de côté de la consommer ou l'investir ultérieurement. L'argent épargné peut soit être gardé à la maison (thésaurisation), soit être déposé sur un compte d'épargne ou encore investie dans différents types de capital. Dans une acception plus large, l'épargne désigne tout comportement qui inclut un sacrifice dans l'espoir d'obtenir un meilleur rendement dans le futur. L'épargne est définie par rapport à ses fonctions et à des niveaux différents. La fonction de l'épargne au niveau du groupe cible, l'épargne niveau des institutions et organisations financières ainsi que l'importance de l'épargne par rapport à l'économie nationale (macroéconomie).

Au niveau des ménages, l'épargne constitue un fonds de recours en cas d'urgence ou d'investissement au niveau des familles. Avancer l'idée que tous les ménages, même les pauvres peuvent emprunter et épargner, peut paraître paradoxal. Comment pourrait-on mettre de l'argent de côté si l'on a à peine de revenu pour satisfaire ses besoins essentiels ? Pourtant cette idée découle de la simple observation des modes de vie des ménages dans différents contextes des pays en voie de développement (PED) ; BOYE &al '2006 ; 73). Toutes les familles même les plus pauvres ont besoin à différents moments de leur existence, de

déboursier des sommes d'argent qui dépassent les petits montants qu'elles gardent disponibles au quotidien. Ces occasions des dépenses importantes sont deux types :

- des évènements de la vie courante
- des opportunités d'investissement dans une activité économique.

Egalement, pour un individu ou une entreprise, l'épargne bancaire joue le rôle de sécurité de fonds des épargnes contre le vol, l'incendie et les autres pertes. L'épargne favorise la programmation des activités sans faire appel au crédit et permet de faire des prévisions budgétaires. En outre, elle favorise l'indépendance financière, crée des revenus d'intérêt et la constitution d'un capital est une source de financement en vue de pouvoir accéder aux crédits (apport propre, fonds de garantie et c).

Au niveau des organisations financières la mobilisation de fonds a connu principale fonction de satisfaire à la demande de financement des crédits. En général, le volume potentiel de ce fonds est plus important que le volume des fonds de l'extérieur. Il favorise également l'autofinancement de ces institutions financières à long terme.

Deux théories sont souvent utilisées pour expliquer la formation de l'épargne à savoir :

- **la théorie classique ou néoclassique**

Pour les économistes classiques et néoclassiques, le niveau de l'épargne est déterminé par le taux d'intérêt. En effet, dans le cadre de cette théorie, l'agent économique cherche à maximiser son utilité et lorsqu'il est amené à faire un arbitrage entre consommation et épargne, il va considérer ce qui lui rapportera l'épargne. Autrement dit il va considérer le taux d'intérêt.

Lorsque celui-ci est élevé, l'agent économique sera incité à épargner puisque l'épargne lui permettra d'acquies plus de revenu dans le futur. A l'inverse, lorsque le taux d'intérêt est faible, l'agent économique a tendance à ne pas épargner, car l'épargne ne lui rapportera que peu de revenu dans le futur. Pour les auteurs néoclassiques l'épargne a un caractère prioritaire, en ce sens qu'elle est déterminée avant que les dépenses de consommations courantes soient arrêtées.

$$C = Y - S \text{ où } I = C_0 + cY$$

Avec C : consommation

Co : consommation incompressible

c : propension marginale à consommer

Y : revenu

S : épargne

I : investissement

Cette conclusion trouve sa logique dans l'argument avancé par les classiques selon lequel l'épargne ne se fait pas à partir du revenu. Pour les néoclassiques, ce ne sont pas les salariés qui épargnent, mais plutôt les riches qui sont les capitalistes.

-la théorie keynésienne :

L'approche keynésienne du comportement d'épargne est tout autre. Ici, c'est la consommation qui précède l'épargne, le niveau d'épargne n'est pas déterminé par le taux d'intérêt mais par le niveau de revenu de l'agent économique. Celui-ci consomme d'abord et affecte le reste de son revenu à l'épargne. Il ressort de cette théorie que l'épargne a un caractère résiduel en ce sens que ce sont les besoins de consommation qui sont déterminés en premier lieu et le reste, pour autant qu'il en soit possible, est affecté suivant différentes modalités à l'épargne.

Il est même possible que l'épargne soit négative c'est-à-dire qu'un agent économique consomme momentanément plus que son revenu, il dépense alors un revenu épargné auparavant. De cette façon, Keynes aboutit à la conclusion selon laquelle l'épargne et la consommation sont fonction du revenu et le taux d'intérêt permet uniquement la répartition entre l'épargne placée et l'épargne thésaurisée.

### **3-Epargne comme levier de développement**

L'épargne est considérée comme un facteur préalable au développement des ménages, de la communauté et des institutions.

#### **3-1- L'épargne comme premier niveau de constitution du patrimoine des ménages**

Les ménages pauvres épargnent pour diverses raisons : à titre d'assurance contre la maladie, l'invalidité ou autres événements imprévus, pour éviter le gaspillage, constituer un capital pour le commerce, réaliser un projet, accéder au crédit, satisfaire à des obligations sociales ou

religieuses, leur consommation future ou bien à titre de placement. Cette opération évite également d'avoir à distribuer les épargnes à la famille directe ou élargie. De plus, elle permet de bénéficier des avantages que procurent une ouverture d'assurance ou un crédit d'urgence qui sont souvent accessibles ou inexistantes. L'expérience tend à démontrer que même parmi les clients les plus pauvres, il est possible de collecter des épargnes significatives et même la plus part du temps, suffisante aux besoins de crédit.

### **3-2-L'épargne comme moteur financier et économique de la communauté :**

Il a été démontré qu'un taux d'épargne élevé favorise un développement économique plus soutenu à condition que cette épargne soit transformée en investissement productif BOYE & al (2006 ; 75). Cet apport au dynamisme économique local, à la baisse de la pauvreté et l'augmentation de la richesse, amené la communauté elle-même à être plus prospère et à se constituer un patrimoine. L'épargne devient donc un pilier de développement des IMF effectuant une réelle intermédiation financière. Celle-ci consiste en un transfert de fonds excédentaires détenus par certaines personnes ou institutions qui n'ont aucune possibilité d'investissement rapportant un rendement suffisant eu égard au risque encouru vert d'autres utilisateurs, qui eux, manquent de fond pour réaliser leurs projets d'investissement. L'épargne est également la première forme d'accumulation du capital et constitue, en tant que telle, une phase importante du développement économique d'un pays. L'accumulation du capital collectif permet également son transfert capacité vers ceux à besoin de financement.

### **3-3- L'épargne comme source de financement pour les institutions financières**

Selon GARDIOL (2004 ; 19), l'épargne constitue un levier important pour l'autonomie des IMF. Elle leur accorde une certaine autonomie par rapport aux acteurs extérieurs et bailleurs de fonds. L'épargne est une source de fonds durable et relativement peu coûteux. Elle permet d'apprécier les habitudes financières d'un client lors de l'octroi de crédit. La collecte de l'épargne permet également le développement d'un lien de confiance plus durable entre l'institution et la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités.

## **4-Gestion professionnelle et viabilité financière**

Une gestion professionnelle est une gouvernance efficace font partie des exigences fondamentales pour une institution qui veut mobiliser l'épargne de sa clientèle. L'IMF doit posséder les ressources financières et le savoir-faire nécessaires, afin de traiter un plus grand

volume de transactions moins prévisibles. Les clientes/clients pourront faire un meilleur suivi de l'institution et leur confiance sera accrue si la propriété des fonds est clairement définie et si l'institution est gérée de manière transparente. L'institution devrait être financièrement solvable et afficher un taux de remboursement élevé. Les épargnants potentiels se sentiront plus en sécurité s'ils savent que le portefeuille de l'institution est diversifié et de bonne qualité. Les gérants de l'institution devraient suivre l'évolution des indicateurs macro-économiques et être capables de les analyser.

### **5-Approche théorique**

« L'épargne domestique peut être subdivisée en deux parties : l'épargne publique et l'épargne domestique privé » (GILLIS et AL, p 389). L'épargne peut être divisée en trois catégories : l'épargne obligatoire (ou forcée), l'épargne volontaire (dépôts à vue) et les dépôts volontaires de montants forfaitaires (dépôts à terme). La première catégorie est liée au crédit et sert de garantie. Bien que l'épargne obligatoire contribue à sensibiliser les ménages aux avantages de l'épargne monétaire, elle augmente le coût d'emprunt effectif pour le client. L'épargne obligatoire pourrait ne pas être vue comme un service en soi, mais comme une partie du crédit. Par conséquent, il peut être difficile pour l'institution de faire ultérieurement la transition vers des services d'épargne volontaire (Robinson, 1997).

Les petits dépôts volontaires permettent à l'IMF d'augmenter l'étendue (nombre de clients/es) et le degré (proportion de clients/clientèles pauvres) de sa couverture. Les ménages très pauvres ont davantage besoin de services d'épargne accessibles, flexibles et très liquides. L'expérience prouve que dans des environnements économique et politique favorables, les petites épargnes volontaires permettent à l'IMF de mobiliser des montants importants sur une base stable. Bien que les coûts administratifs pour mobiliser de l'épargne monétaire soient plus élevés que pour toute autre source de fonds, les coûts financiers de ce service sont très bas pour l'institution. Les clients sont plus intéressés par le degré de liquidité et la sécurité de l'épargne que par le taux d'intérêt. Étant donné que les épargnants sont également de potentiels demandeurs de crédit, les coûts pour évaluer le profil d'un nouvel emprunteur sont donc réduits ou éliminés.

Les dépôts volontaires de montants forfaitaires (dépôts à terme) peuvent mobiliser des montants considérables d'argent de la part de déposants individuels ou institutionnels. L'avantage comparatif de ce service est son coût administratif modéré. D'un autre côté, les coûts financiers sont élevés à cause du fait que les clients qui épargnent à long terme et des

montants plus importants recherchent également un taux d'intérêt relativement élevé. Ce type d'opérations bancaires est plus sensible au taux d'intérêt et plus volatile. De plus, les grands épargnants demandent des services complémentaires comme les cartes de crédit, les chèques ou transferts d'argent. L'élargissement de l'offre de services d'épargne aux ménages "plus riches" va donc entraîner des coûts d'investissement relativement élevés. (Wisniwski 1999).

Dans les années 1936, KEYNES critiquait avec ironie les classiques selon lesquels le consommateur réduit sa dépense pour augmenter son épargne lorsque le taux d'intérêt augmente. KEYNES se distingue principalement des classiques en ce qu'il considère que, la plupart du temps, l'épargne et l'investissement sont le fait d'agents économiques différents, dont le comportement s'explique par des variables différentes (le revenu pour l'épargne, l'efficacité marginale du capital et du taux d'intérêt pour l'investissement). Les projets d'investissements sont ainsi largement indépendants de l'épargne existante et leur égalisation à l'épargne existante n'est pas réalisée automatiquement par l'intermédiaire du taux d'intérêt, comme le pensaient les classiques, mais par la variation du revenu. Par ailleurs, c'est l'investissement qui exerce un rôle moteur sur l'activité économique.

#### **6-Le crédit :**

« Le crédit peut être défini comme étant la mise à disposition effective d'un bien ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse de remboursement dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du risque encouru » (BOUDINOT et FRABOT, 1978).

#### **7-Le portefeuille de crédit :**

Selon SILEM et ALBERTINI (2002) : « Le portefeuille est l'ensemble des valeurs (monnaie, effet de commerce, action, obligation etc.) détenue par un agent économique. C'est aussi un ensemble géré par un groupe d'assurance ou par une compagnie d'assurance ». Le portefeuille de crédit d'une institution de micro finance est l'ensemble des crédits octroyés par celle-ci dans le cadre de ses activités.

#### **8-Les motivations de l'épargne**

Les motivations de l'épargne sont diversifiées et ne s'excluent pas les unes des autres. Ainsi, retenons à titre indicatif, la précaution non affectée à des objectifs spécifiques (chômage, risques sociaux divers, ...) et la précaution affectée à un objectif précis (investissement,

patrimoine, retraite, revenu supplémentaire régulier, bénéficiaire des différents types de prêts, ...)

### **9-Expérience des IMF dans la mobilisation de l'épargne**

L'épargne est un service financier essentiel pourtant longtemps négligé BOYE & al (2006 ; 73). A l'exception des systèmes coopératifs ou mutualistes ; l'épargne a été longtemps négligé par de nombreuses IMF. Le terme micro finance a été longtemps éclipsé par celui de microcrédit, reflétant l'accent mis sur le crédit au détriment des autres services financiers. Les raisons avancées sont multiples mais retenons les suivantes :

- Le besoin de l'épargne et son impact sur le niveau de pauvreté du bénéficiaire sont moins évident. Comment et pourquoi les pauvres épargneraient-ils ?
- Les donateurs qui ont soutenu la micro finance n'ont pas appuyé le volet épargne ;
- Dans beaucoup de pays la collecte de l'épargne est strictement réservée aux banques ;
- Pour beaucoup d'IMF, la collecte de l'épargne exige un lourd investissement (guichet, caissiers, système informatique...)

Pourtant l'épargne est un service financier essentiel au même titre que le crédit répondant au besoin de la clientèle et aussi à l'IMF pour son rôle de source de financement interne. Guide de la micro finance (2006 ; 74).Le débat sur la mobilisation de l'épargne reste d'actualité dans la mesure où :

- les IMF le trouvent comme un moyen d'équilibre et d'autonomie financière ;
- les cadres réglementaires veulent réguler cette activité pour protéger les épargne ;
- la mobilisation de l'épargne pour plusieurs SFD est centrée sur les dépôts à vue qui ne permet pas une véritable intermédiation financière.

## **SECTION II METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

### **Paragraphe1 : Techniques et outils de collecte des données**

La nécessité de recueillir des informations fiables et pertinentes nous a conduits à utiliser trois modes de collecte des données à savoir : l'exploitation d'ouvrage, des mémoires, des rapports d'activités et autres spécifiques ; puis les enquêtes par questionnaire adressé aux chefs bureaux, au comptable, aux promoteurs et aux clients et enfin des entretiens avec quelques chefs techniques.

#### **a-Recherche documentaire**

Cette technique consiste en une fouille de la littérature existante en rapport avec le sujet de recherche. Celle-ci comprend essentiellement, en la documentation en rapport avec la micro finance, notamment des ouvrages, des mémoires, des rapports et d'autres documents en rapport avec notre thème de recherche afin de conceptualiser notre thématique.

#### **b-L' enquête par questionnaire**

Elle a consisté à administrer un questionnaire au personnel et aux clients de l'IMF COOPEC-AD/BENIN. Cette enquête a permis de collecter auprès du personnel des informations sur la gestion de l'épargne et la politique de mobilisation de l'épargne, leur besoin en formation, leurs préoccupations professionnelles (promotion et changement de poste) et leurs relations avec la hiérarchie et la clientèle. Quant aux clients il s'agit de leur appréciation des produits et pratiques de gestion de l'IMF COOPEC-AD/BENIN (satisfaction, fidélisation, attentes non comblées).

#### **c-L' enquête par guide d'entretien**

Un entretien est une action d'échanger des paroles avec une ou plusieurs personnes sur un sujet afin d'atteindre des objectifs. Nous avons fait des entretiens directs et semi- directs. Les entretiens directs ont portés sur les discussions que nous avons eues avec le RPS, le comptable, et quatre agents promoteurs de l'épargne. Ils nous ont permis d'avoir des informations chiffrées surtout sur les épargnes collectées et de crédit octroyé durant 2011 à 2015, et leur politique de mobilisation de l'épargne .les entretiens semi- directs consistent à adresser des questionnaires au personnel de l'IMF COOPEC-AD/BENIN et aux clients.

Paragraphe 2 : l'échantillonnage

Echantillon se définit comme un ensemble d'individus choisis dans une population donnée, de manière à la représenter de façon aussi fidèle que possible. Un échantillon est dit représentatif lorsque tous les individus de la base ont la même chance d'en faire partie.

N°	Population	Qualité	Nombres
1	Responsable au point des services	Chef d'agence	01
2	Le service technique	Le comptable	01
3	Service Exploration et développement	Les promoteurs de l'épargne	04
4	Clients épargnants	Clients actifs	50

**Paragraphe 3 : Techniques et outils de traitement des données collectées**

Le traitement a consisté en un dépouillement des questionnaires. Cette méthode nous a permis d'extraire les données et de les regrouper en fonction des centres d'intérêts. L'objectif est de mettre sous forme exploitable des données recueillies. C'est la méthode manuelle de traitement des données qui a été utilisée à cette phase pour le dépouillement. Nous avons procédé après à la saisie des données par le biais des logiciels informatiques (Word et Excel). Après le traitement manuel des résultats d'enquête, le groupement et l'analyse des données recueillies seront présentés dans des tableaux chiffrés dont les données sont scindées en colonnes d'indicateurs de résultat. L'analyse qualitative a consisté à interpréter les données au regard de la théorie et les normes en vigueur dans le secteur de la MF. En ce qui concerne l'analyse quantitative nous avons construit un tableau qui a servi de base de calcul des pourcentages et des taux de variations. L'analyse des données a permis d'apprécier les aspects tels que l'évolution de l'épargne et de crédit, de l'efficacité du personnel dans la gestion et la politique de mobilisation de l'épargne et autres

### **CHAPITRE3 :**

## **PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DES ENQUETES, RECOMMANDATIONS ET LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

## **SECTION I : Présentation et analyse des données**

### **Paragraphe 1 : Présentation des données**

#### **A- Présentation des données relatives aux instruments classiques de mobilisation de l'épargne**

Il s'agit essentiellement des instruments utilisés par toute institution financière pour drainer l'épargne vers elle. Ce sont en réalité les produits que les institutions financières proposent à leurs clientèles ou membres.

##### **1-les comptes de dépôts à vue (DAV)**

Les DAV sont des comptes ouverts par les membres des mutuelles d'épargne et de crédit de la micro finance COOPEC-AD/BENIN. Sur ces comptes les membres peuvent faire des opérations de dépôt et de retrait de fonds. Ce compte doit son nom au fait que les dépôts constitués par les membres sont disponibles à tout moment. Le membre peut avoir accès à tout moment pendant les heures réglementaires de service des mutuelles. Les DAV à la MF COOPEC-AD/BENIN s'adressent essentiellement aux femmes, aux commerçants particuliers, aux professeurs, aux cadres, aux groupements et associations des femmes ou d'hommes, aux artisans, aux apprentis, etc.

L'accès à ces comptes dans les mutuelles de COOPEC-AD/BENIN est très simple et n'exige beaucoup de formalités.

##### **Condition d'accès et fonctionnement**

L'adhésion est libre et volontaire. Toute personne physique ou morale peut le faire. Comme condition d'adhésion on a :

- l'acquisition du droit d'adhésion fixé à mille francs (1000) CFA ;
- la libération d'une part sociale de mille francs (1000) CFA
- avec dépôt minimum de trois cent cinquante francs (3500) CFA
- la production de quatre(04) photos d'identités et photocopie simple de la carte d'identité ou carte LEPI

Le droit de membre après la libération totale de la part sociale est conféré par l'établissement d'un livret de compte individuel et d'une fiche compte dépôt qui est destiné à la mutuelle. Notons que toutes ces pièces sont consécutives à l'attribution d'un numéro de compte.

## **2-Les comptes de dépôts à terme ou DAT**

L'ouverture de ce compte soumise la même condition et procédures que celles des DAV. Le terme de contrat à terme convient mieux à ce type de produit. En effet, il s'agit d'un contrat entre la mutuelle et le membre. Il répond au besoin d'une personne qui dispose d'une somme plus ou moins importante qu'elle affecte à un projet, et qui pour plusieurs raisons ne veut pas garder cette somme auprès de lui/ ainsi, cette personne s'adresse à une mutuelle et signe le contrat en fixant consensuellement avec la mutuelle les termes du contrat (montant, durée, taux). Il ne peut avoir accès à cet argent avant l'échéance fixée. Pour cela cette épargne est rémunérée à des taux graduels. Il ne peut avoir accès à cet argent avant l'échéance fixée. Pour cela cette épargne est rémunérée à des taux graduels selon la durée du contrat. Ce taux ne dépasse pas 5% à la micro finance COOPEC-AD/BENIN quelque soit la durée de l'épargne.

A la différence du DAV, sur les DAT, aucune opération n'est permise sur le compte pendant toute la durée du contrat.

Toutefois le contrat, le contrat peut être modifié par le membre, bien entendu en acceptant toutes les conséquences financières qui en découlent. Le DAT ne donne pas accès au crédit. Cependant il peut servir de garantie à un crédit auquel cas il se transforme en DAV.

## **3- Système de collecte de fonds sur place ou tontine**

La Tontine est un système de collecte de l'épargne sur place initiée par l'IMF COOPEC-AD/BENIN à cause de sa mission principale qui est d'enrayer par tous les moyens la pauvreté. Le constat a été clair, certaines couches sociales défavorisées à cause de la faiblesse de leur revenu pensent qu'ils ne peuvent pas épargner à partir de leur faible revenu. Or aucune pauvreté ne saurait être enrayerée efficacement sans l'investissement qui, lui-même, découle logiquement de l'épargne. L'épargne est donc l'un des moyens de lutte contre la pauvreté. Il faut, de ce fait, apprendre aux populations en général et à celles plus défavorisées en particulier à épargner, quelle que soit la faiblesse de leur revenu en les aidant à éviter les

épargnes aléatoires auxquelles elles s'adonnent. C'est dans cet esprit que la Tontine a été initiée par l'IMF COOPEC-AD/BENIN.

La Tontine s'adresse à tous ceux qui le désirent en général et en particulier aux femmes à activités génératrices de revenus, aux artisans, aux apprentis, aux commerçants etc.

### **3-1 Fonctionnement de la tontine.**

Son fonctionnement est complexe et aussi coûteux pour l'institution. Elle débute par l'expression du désir du membre à s'y adhérer. Ce désir doit se concrétiser par l'achat du livret Tontine qui tient lieu d'adhésion

Après l'achat du livret tontine, l'adhérent précise sa mise journalière et peut commencer par cotiser le même jour. Ainsi le collecteur passera tous les jours chez les adhérents de sa zone pour la collecte de leur mise journalière qui varie de 300 francs à 10000 francs. Cependant, un adhérent peut ne pas cotiser pendant plusieurs jours et se rattraper en une seule journée en cotisant pour les autres jours. A la fin de la journée, le collecteur fait le point des collectes à la caisse. La synthèse des cotisations de façon mensuelles est aussi faite afin d'établir la conformité du solde du livret Tontine et du cahier de collecte.

A la fin du mois et plus précisément le premier (1) ou deux (2) du mois suivant, tout adhérent désireux de retirer sa cotisation pour des besoins d'investissement ou autres, peut passer dans sa mutuelle munie de son livret pour le retrait Tontine. Il ne peut retirer que la cotisation nette car la première cotisation revient à la mutuelle dans laquelle il cotise. Le dynamisme et la grande mobilité des collecteurs font que le produit tontine à une très grande capacité de mobilisation de l'épargne à l'IMF COOPEC-AD/BENIN. Aussi permet- elle aux adhérents de devenir membres des mutuelles par prélèvement sur la cotisation mensuelle en vue de l'ouverture de compte. Le produit TONTINE offre l'avantage d'augmenter progressivement le capital d'affaire ; de diversifier ses activités. Il offre aussi la possibilité d'avoir accès au crédit tontine pour les membres qui disposent d'un compte dans une mutuelle.

**B-Présentation des données relatives à l'épargne collectée et crédit octroyé**

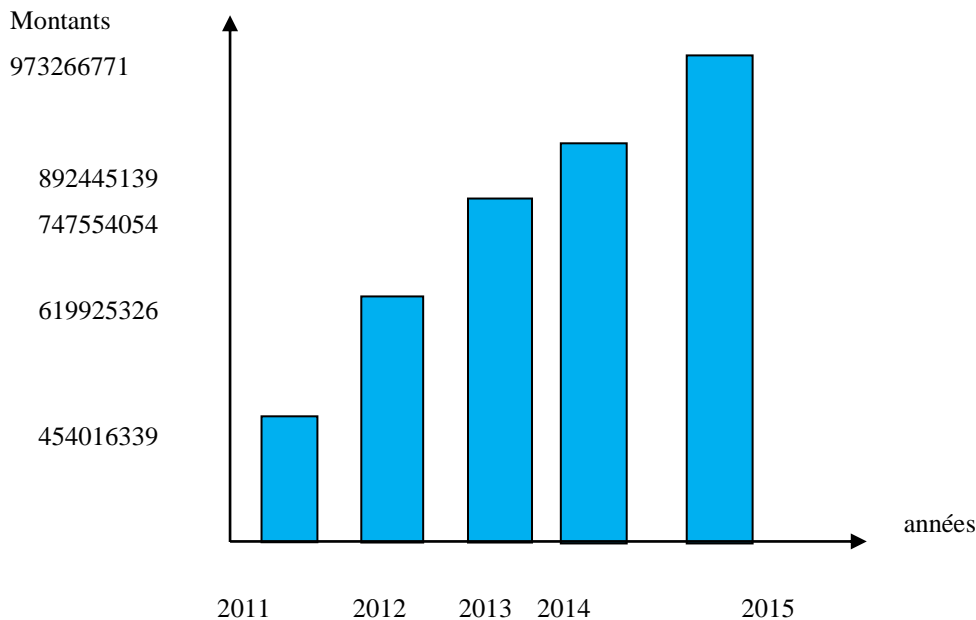
**Tableau n°1** : Quelques indicateurs de réalisation de l'IMF COOPEC-AD/BENIN

	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne collectée	454016339	619925326	747554054	892445139	973266771
Crédit octroyé	257287098	332453000	419309200	472278000	460317000
Epargne encours	196729243	287472326	328244854	420167139	512949771
Crédit encours	199544961	225384611	241815654	249777362	335827376

**Source** : rapport de l'exercice 2011-2015

Ce tableau ci-dessus présente de façon chiffrée une série d'indicateur permettant d'apprécier le développement de l'IMF. Nous avons voulu représenter graphiquement certains d'entre eux qui sont directement concernés par notre recherche pour faciliter la compréhension.

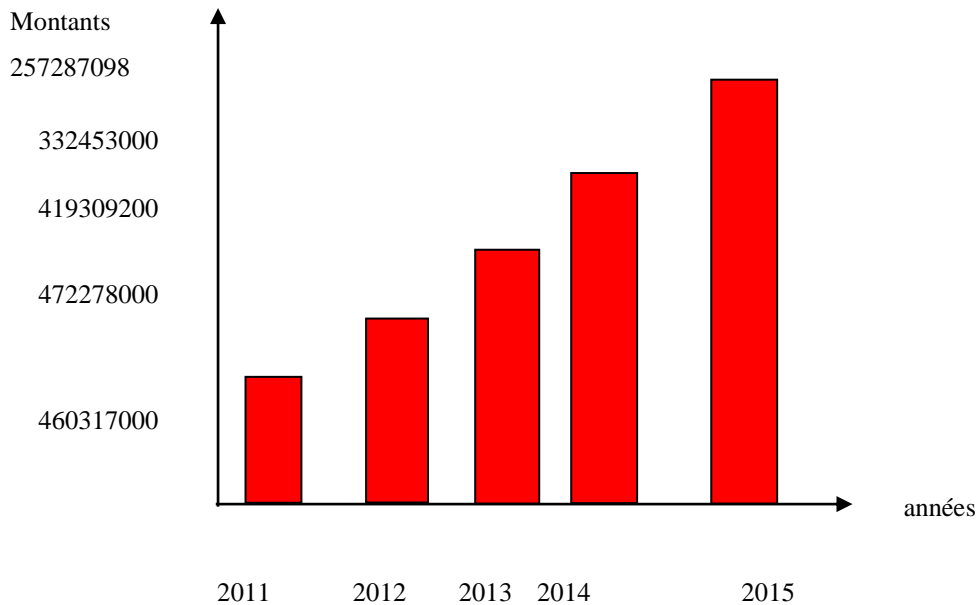
**Graphique n°1: Evolution de l'épargne collectée sur les cinq (5) années**



**Source** : Réalisé par nous-mêmes

Il est à remarquer que les épargnes évoluent sensiblement car, elles ont connues une croissance durant toute la période. En effet, la forte mobilisation de l'épargne a commencé par augmenter à partir de l'année 2012 qui s'accroît pendant les trois années qui suivent.

**Graphique n°2 : l'évolution du crédit octroyé sur les cinq (5) années.**



Source : Réalisé par nous-mêmes

Nous remarquons que l'octroi de crédit évolue de façon croissante sur la période allant de 2011 à 2015. Cette évolution est due à une forte collecte de l'épargne au cours des cinq années. En effet, la forte évolution de crédit est due à une forte demande de crédit des clients auquel COOPEC-AD/BENIN a su faire face.

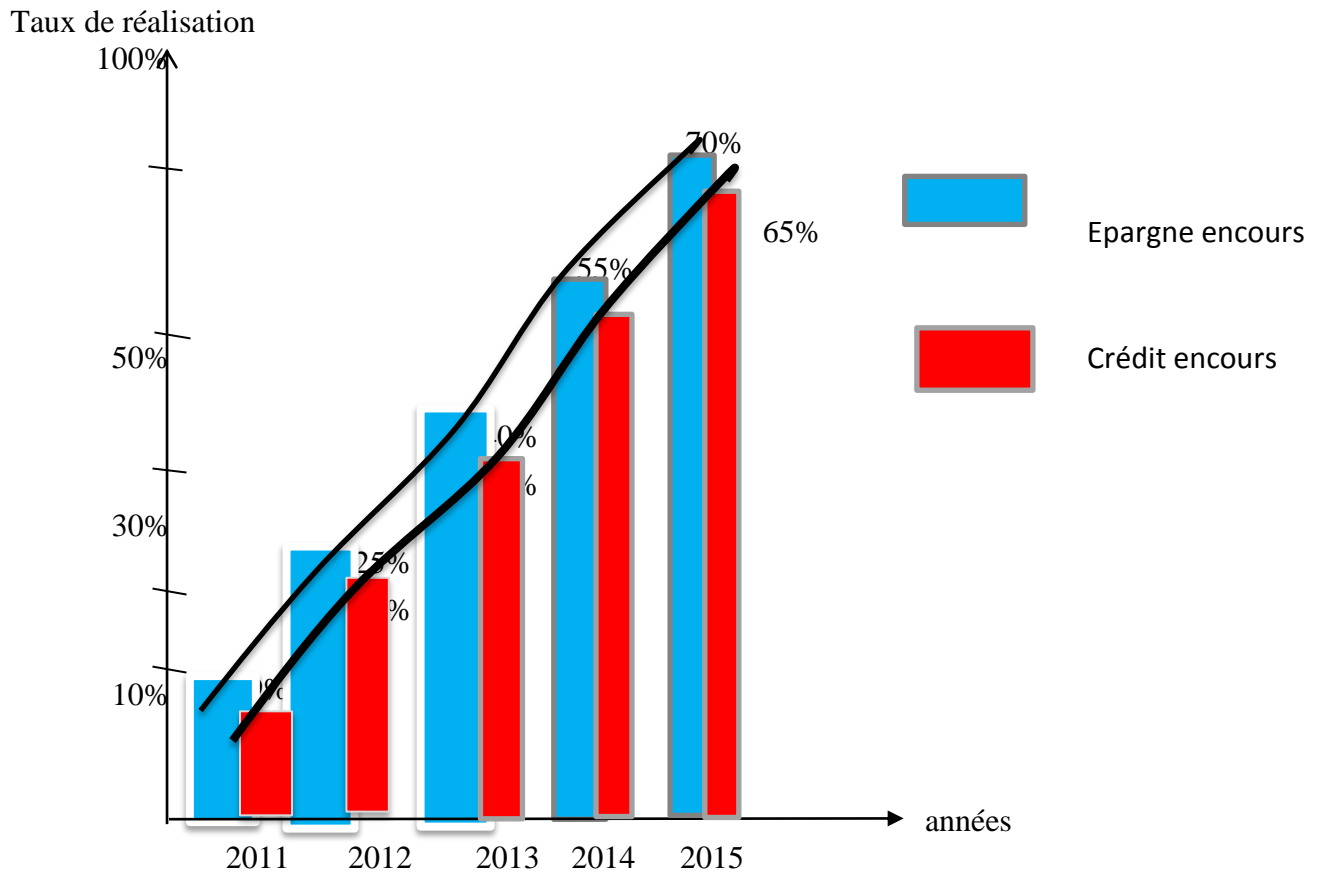
**Tableau n°2 : l'évolution du portefeuille**

	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne encours	196729241	287472326	328244854	420167139	512949771
Crédit encours	199544961	225384611	241815654	249777362	335827376

Source : rapport de l'exercice 2011-2015

Il ressort de ce tableau que l'épargne et le crédit encours évoluent de façon croissante au cours de la période. De plus on constate une plus grande évolution de l'épargne et crédit grâce à une meilleure politique mobilisation de l'épargne et d'octroie de crédit mise en place par l'institution.

**Graphique 3 :** Graphe montrant le lien de corrélation entre les niveaux de l'épargne et de crédit



Source : Réalisé par nous-mêmes

D'après ce graphe on constate que le crédit évolue de façon proportionnelle face à la disponibilité de l'épargne collectée. Plus l'épargne collectée augmente plus le crédit octroyé est important. En effet, l'augmentation du crédit octroyé est due au fait que l'épargne collectée à un effet positif pendant les cinq années.

**C-Avis sur la politique de mobilisation de l'épargne**

**Tableau 3 : Avis de l'institution**

Éléments	Avis	Effectifs	Fréquence en pourcentage
Affiche	Non	00	00
Sensibilisation directe	Oui	01	20
tontine	Oui	02	40
DAT	Oui	01	20
DAV	Oui	01	20
Total	-	05	100

**Source :** Résultat de nos enquêtes

Le tableau n°3 montre que 40% du personnel de COOPEC-AD/BENIN affirme que la politique de mobilisation de l'épargne est accentuée sur la tontine que les autres.

**Tableau 4 : Avis des clients**

Éléments	Avis	Effectifs	Fréquence en pourcentage
Affiche	Non	00	00
Sensibilisation directe	Oui	25	50
tontine	Oui	15	30
DAT	Oui	05	10
DAV	Oui	05	10
Total	-	50	100

Source : Résultat de nos enquêtes

Le tableau n°4 montre que la politique de mobilisation de l'épargne sur les produits chez les clients passe par la sensibilisation directe qui est de 50% ; la tontine est de 30% et les autres sont à hauteur de 10% chacun.

## **Paragraphe 2 : Analyse des données**

### **A-Analyse des résultats liés à la corrélation entre le niveau de l'épargne et de crédit :**

Pour mieux comprendre le lien qui existe entre les niveaux de l'épargne et de crédit, il a été jugé opportun de présenter quelques tableaux et graphes permettant d'apprécier le lien qui existe entre eux.

Il ressort de notre analyse que le crédit évolue en fonction de l'épargne. Autrement dit, plus l'épargne collectée augmente plus le crédit octroyé est important.

Par conséquent, nous retenons qu'il existe véritablement un lien entre le niveau de l'épargne et de crédit. En outre, l'épargne a un effet positif sur le crédit.

### **B-Analyse des résultats liés à la politique de mobilisation de l'épargne :**

Pour mieux apprécier la politique de mobilisation de l'épargne au sein de l'institution, nous avons jugé bon d'interroger quelques acteurs.

D'après l'analyse des résultats des enquêtes, il ressort que 40% du personnel que la politique de mobilisation de l'épargne passe par la tontine d'une part et d'autre cette politique de mobilisation chez les clients se fait par la sensibilisation directe sur les produits qui est de 50% et de la tontine qui de 30%.

Par conséquent, on retient que pour une meilleure politique de mobilisation de l'épargne, l'institution passe par la tontine et par la sensibilisation directe pour attirer les clients à épargner.

## **Synthèse du diagnostic**

Somme toute on retient qu'il y a un lien entre le niveau de l'épargne et le niveau de crédit. Autrement dit l'épargne a un effet positif sur le crédit grâce à une meilleure politique de mobilisation de cette épargne à travers la sensibilisation et la tontine.

## **SECTION II : Recommandations et conditions de mise en œuvre**

### **Paragraphe 1 : Les recommandations**

Apporter des recommandations à un problème, c'est proposer les conditions d'éradication des causes réelles se trouvant à la base de ce problème tout en tenant compte des objectifs préalablement fixés. Entre autres nous pouvons citer :

- Organiser des formations destinées au personnel, surtout en ce qui concerne l'encadrement des clients ;
- Avoir un service en charge de la collecte de l'épargne ;
- Equiper en matériel et mobilier dans la mesure de ses agents pour les services de terrain ;
- Renforcer l'éducation de la population à la culture de l'épargne et remboursement de crédit ;
- le renforcement du système de contrôle ;
- Renforcer ses actions marketing surtout en ce qui concerne la collecte ;
- Renforcer la politique de rémunération incitative des agents de terrain afin de les mettre en compétition avec les égaux des autres institutions à même vocation ;
- Ajustement régulier des politiques et procédures en vigueur suivant le contexte.
- le respect du délai d'étude de dossier de crédit ;
- la prise en compte du problème d'arrêt d'octroi de crédit ;
- Il faut organiser de temps en temps des séances de recyclage pour former et informer sur les évolutions et modification des caractéristiques des produits. Cela permettra d'éviter que les membres ne soient surpris à leur contacte avec les mutuelles ;
- la prise en compte des problèmes liés au produit tontine : l'efficacité du produit tontine suppose la résolution des problèmes énumérés plus haut. Pour ce fait, la motivation des agents commerciaux est le premier problème sur lequel doit se pencher les autorités de l'institution ;
- la mise sur pied des directions commerciales et inspections- contrôle ;
- amélioration de l'état des relations sociales au sein de l'institution.

**Paragraphe 2 : Les conditions de mise en œuvre**

Les différentes recommandations proposées à l'IMF COOPEC-AD/BENIN ne seront efficaces qu'après la mise en place de certaines conditions favorables à leur mise en œuvre.

Entre autres nous pouvons citer :

- La disponibilité et le professionnalisme du service en charge de la collecte de l'épargne ;
- La mise en application de la politique de la mobilisation et de la gestion de l'épargne ;
- L'accord et la disponibilité des ressources financières ;
- Mettre en place un système de suivi de portefeuille qui permettra à l'agence d'analyser régulièrement la qualité du portefeuille et les tendances de ses évolutions.

# CONCLUSION

Le secteur de micro finance est jeune et caractérisé par le manque de professionnalisme surtout en matière de mobilisation de l'épargne pour plusieurs prestataires dans les pays en voie de développement. La question étant un défi pour les IMF, notre recherche portant sur « la gestion de l'épargne dans le refinancement des IMF : cas de l'IMF COOPEC-AD/BENIN » visait à identifier les opportunités de l'IMF COOPEC-AD/BENIN et ses capacités mobilisatrices de l'épargne et de sa gestion ainsi que la place qu'occupe l'épargne dans le financement de son programme de crédit. Pour cela une série des questions nous ont servi de fil conducteur :

-Existe-t-il une corrélation entre le niveau de l'épargne et le niveau de crédit ?

-Quelle est la politique de l'IMF COOPEC-AD/BENIN pour attirer l'épargne ?

Pour atteindre nos objectifs et de répondre aux questions soulevées, nous avons procédé par des techniques et outils de recherche pour analyser les fondements de la mobilisation de l'épargne dans les IMF. Le premier chapitre abordé sur la présentation et l'organisation de l'IMF COOPEC-AD/BENIN a permis de comprendre le contexte de la MF dans lequel évolue l'IMF COOPEC-AD/BENIN. Nous avons trouvé que le secteur de MF est jeune, qu'il a besoin de se professionnaliser dans ses services surtout celui de notre étude en occurrence l'épargne. Dans le second chapitre nous avons présenté la problématique et la méthodologie de recherche qui ont guidée notre travail. Nous avons déterminé les outils qui nous ont permis d'aboutir aux résultats de recherche et nous avons détaillé l'utilité de chaque outil. Dans le dernier chapitre, nous avons présenté les résultats de recherche menée auprès des acteurs, et enfin l'analyse et l'interprétation des résultats de notre recherche nous ont permis de vérifier nos objectifs et de répondre aux questions de recherche. Tous ses résultats nécessitent l'adoption de nouvelles stratégies de mobilisation de l'épargne. Ce faisant, nous formulons les suggestions suivantes :

-se professionnaliser dans la gestion de l'épargne

-envisager des innovations réelles attractives en tenant compte des besoins et exigences de la clientèle afin de rendre le service de l'épargne accessible à tout le monde

-sensibiliser les clients et les intéresser à l'épargne non seulement pour accéder facilement au crédit, mais en raison de son importance capitale dans le développement économique

Notre travail est loin d'être exhaustif et parfait. Notre intention était d'aborder ce sujet de recherche pour apporter notre humble contribution à l'effort de mobilisation de l'épargne et de sa gestion par les IMF, de susciter l'intérêt d'autres chercheurs pour ce sujet d'une importance capitale. Nous recommandons des recherches plus axées, puissent être menées sur les contraintes liées à la mobilisation de l'épargne et sa gestion dans le refinancement des activités de crédit et d'autres.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**A. BOUDINOT et J.C. Frabot (1978)**, « Technique et pratique bancaire » 4<sup>ème</sup> éd SIREY, Paris (1978).

**BNR** (2009), règlement n°06 relatif à l'organisation de l'activité de micro finance, Kigali, Décembre

**BNR** (2002), instruction n°06 relative à la réglementation de la micro finance au Rwanda, Kigali, avril

**BOYE Sébastien, MAJDENBERG Jérémy, POURSAT Christine(2006)**, le guide de la micro finance : microcrédit et épargne pour le développement, éd d'organisation, Paris

**BRODEAU** (2004), Economic of Education

**GARDIOL** (2004), la mobilisation de l'épargne : questions clef et pratiques universelles pour la promotion de l'épargne ; DDC, février

**GARSUAULT Philipe et PRIAMI Stéphane** (1995), la banque : financement et stratégie, éd economica, paris

**Gillis M. et al** Economie du Développement, traduction de la 4<sup>ème</sup> édition américaine B. Bacon- Renault.

**J.M KEYNES** (1936) : Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt de la monnaie, Payot.

**LITTEFIELD Elisabeth et Rosenberg Richard** (2004).La micro finance et les pauvres : la démarcation entre la micro financement et secteur financier formel s'estompe, finance et développement 41,

**MINECOFIN** (2007).Politique nationale de micro finance au Rwanda, Kigali, SEPTEMBRE

**Planetmicrofinance.org**. Juin (2010)

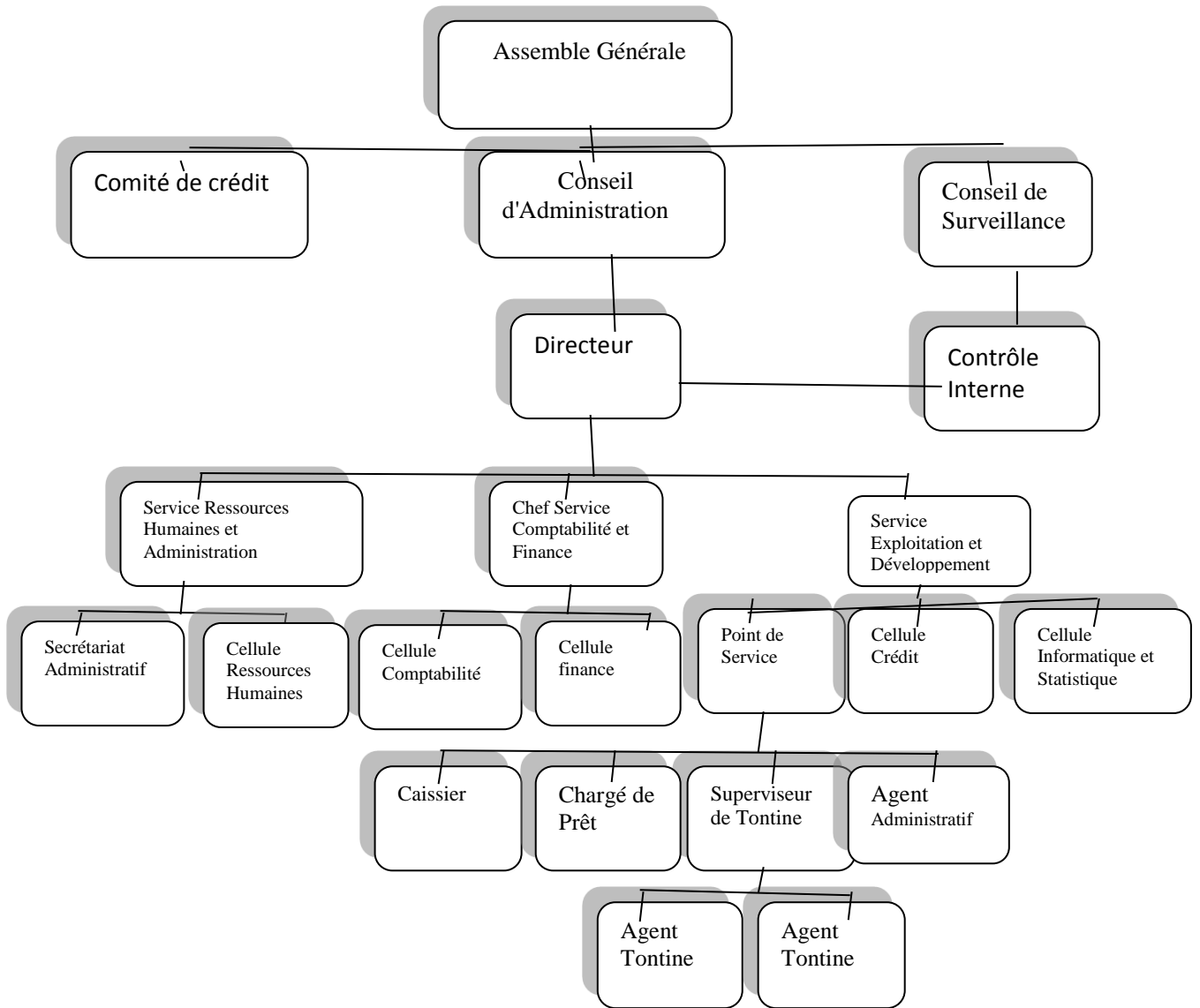
**Robinson** (1997) ,Introducing savings Services in micro crédit Institutions : when and how ? CGAP Focus note 8, Washington DC

**SILEM et ALBERTINI** lexique d'économie, Paris, 7<sup>ème</sup> éd DALLOZ

**Wisniski**(1999) ,Microsavings compared to other services of CGAP, GTZ, BMZ , Eschborn

# **ANNEXES**

ANNEXE 1



ANNEXES 2

GUIDE D'INTERVIEW DESRNE AUX DIRIGEANTS DE L'IMF COOPEC-AD/BENIN

Madame/Monsieur, dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation en Comptabilité, Audit et Contrôle de Gestion option Science de Gestion, nous vous prions de bien vouloir répondre objectivement aux questions ci-dessous.

Nom du Dirigeant/Agent.....

Fonction.....Lieu d'affectation.....

1-Quel intérêt comptez-vous dans la mobilisation de l'épargne ?

a-accumulation des fonds

b-diversification de vos produits

c-faire face à la demande de crédit

d- autres à préciser.....

2-Quelles sont les forces de votre institution dans la mobilisation de l'épargne ?

a-sécurisation des comptes des clients

b-capacité à aider les clients à ouvrir leur compte

c-accorder des crédits aux clients

d- autres à préciser.....

3-Quelles sont les faiblesses de votre institution dans la mobilisation de l'épargne ?

a-manque de sensibilisation

b-manque de fonds pour financer les personnels

c-manques des agents en charge de la mobilisation de l'épargne

4-Quelles sont les solutions susceptibles de lever les entraves pour une meilleure mobilisation de l'épargne ?

a-augmenter les fonds propres

b- augmenter les dépôts

c- augmenter les emprunts

d- autres à préciser.....

5-Quels sont les moyens qui permettent d'avoir plus des ressources financières au sein de l'institution ?

- a-intérêt sur crédit
- b- frais de tenu de compte
- c- frais d'étude de dossier
- d-frais d'ouverture de compte

6-Quels sont les obstacles à la mobilisation de l'épargne au sein de votre institution ?

- a- la concurrence des autres institutions
- b- manque de temps pour les agents collecteurs de la tontine
- c- insuffisance de personnel en charge à la mobilisation
- d- autres à préciser.....

7-Quels sont les produits de l'épargne les plus appréciés par la clientèle et pourquoi ?

- a-dépôt à vue
- b- épargne sur livret
- c- épargne bloquée
- d-dépôt à terme

8- Avez- vous collecté de l'épargne au cours de l'année 2011-2015 ?

- Oui  Non

9-Quel est le montant de l'épargne collectée au cours de l'année 2011- 2015 ?

10- Ya-t-il de demande de crédit dont COOPEC-AD/BENIN n'a pu satisfaire faute de confiance envers les clients ?

- Oui  Non

11-Si oui, quels sont les niveaux des financements exécutés par rapport aux financements sollicités ?

12-D'après vous quel est le moyen marketing le plus efficace pour réussir la mobilisation de l'épargne ?

- a- les affiches
- b-publicité à la radio et la télévision
- c-sensibilisation directe
- d- distribution des prospectus au guichet

- e- tontine
- f-DAT
- g-DAV

13-Quelles sont les stratégies adoptez- vous pour mobiliser plus de l'épargne ?

- a-déplacement des agents sur le terrain
- b-promotion de la tontine
- c- ouverture des comptes
- d- autres à préciser.....

14-Que planifiez- vous dans l'avenir pour la promotion de la mobilisation de l'épargne ?

- a-avoir un service en charge de la mobilisation
- b- avoir des personnels qualifiés pour la mobilisation
- c- mise en place des moyens financiers
- d- autres à préciser.....

15-D'après vous quels sont vos concurrents compétitifs dans la mobilisation de l'épargne

- a-PAPME
- b-PADME
- c-CLCAM
- d-autres à préciser.....

16- Comment faites-vous la politique de mobilisation de l'épargne ?

- a-aller vers la population et parler de l'institution
- b-présenter les produits de l'institution
- c-confiance en matière de sécurité
- d- autres à préciser.....

17- Comment faites- vous la gestion de l'épargne ?

- a-sécurisation
- b-conservation de 40% de l'épargne collectée
- c-accorder le crédit

d-autres à préciser.....

18-Quels sont les problèmes d'ordre technique avez- vous dans la mobilisation de l'épargne et sa gestion

a-les difficultés liées au compte de DAT

b -les difficultés relatives au produit de tontine

c-la défaillance du système de contrôle

d-lenteur dans le processus d'octroi de crédit

e-autres à préciser.....

19-Quels sont les problèmes d'ordre administratif détecté dans l'institution dans la mobilisation de l'épargne et sa gestion ?

a-l'absence de certaines directions

b- insuffisance du matériel

c-manque des relations sociales

d- pas de motivation dans l'institution

e-autres à préciser.....

ANNEXES 3

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE AUX CLIENTS EPARGNANTS DANS L'IMF  
COOPEC-AD/BENIN

Madame/Monsieur, dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation en Comptabilité, Audit et Contrôle de Gestion option Science de Gestion, nous vous prions de bien vouloir répondre objectivement aux questions ci-dessous.

Agence .....

Sexe.....Age.....

.....

Secteur d'activité du  
client.....

Classe du client : actif  ordinaire  moyen  inactif

Niveau d'étude : Aucun  Primaire  Secondaire  université

1- Quand est ce que vous avez ouvert le compte dans l'IMF COOPEC-AD/BENIN ?

a- il ya cinq ans

b-ilya quatre ans

c- il ya trois ans

d-ilya deux ans

e- il ya un an

2- Pourquoi avez- vous choisi l'IMF COOPEC-AD/BENIN ?

a-Prêt de mon domicile

b- prêt du lieu de travail

c- J'ai des connaissances avec certains agents

d- J'ai apprécié ses services

e- Autres à  
préciser.....

3-Comment appréciez-vous la qualité de service de l'IMF COOPEC-AD/BENIN ?

a- Très bon

b- Bon

c- Passable

d- Médiocre

4- Quel est type d'épargne vous intéresse plus ?

- a-Dépôt à vue
- b-Epargne sur Livret
- c-Epargne Bloquée
- d-Dépôt à Terme

5- Quelles sont les stratégies utilisées par l'IMF COOPEC-AD/BENIN pour vous sensibiliser à la mobilisation de l'épargne ?

- a-Les affiches
- b-Publicité à la radio et à la télévision
- c-Distribution directe de dépliant aux guichets de l'IMF
- d-Campagne de sensibilisation à la mobilisation de l'épargne
- e-Autres à préciser.....

6- a- Avez-vous ouvert des comptes dans d'autres institutions financières (banque, IMF)

OUI  NON

b-Si oui, quelle différence trouvez- vous par rapport aux services de l'IMF COOPEC-AD/BENIN ?

- a-très bien
- b- bien
- c- passable
- d- pas de différence

f-Autres à préciser.....

7-D'près vous qu'est ce qui empêche de nombreux béninois à épargner dans les IMF

- a- Manque d'informations sur les services financiers
- b- Revenu limité
- c- Aucune motivation de la part des IMF
- d- Crédibilité du secteur de la MF
- e- Faible taux d'intérêt créditeurs destinés à l'épargne
- f- Mauvaise qualité des services
- g- Produits non attrayants
- h- Pas d'accès facile aux points de service
- i- Autres à préciser.....

8- Quelles sont les faiblesses constatez- vous dans son programme de l'épargne chez l'IMF COOPEC-AD/BENIN ?

a-Pas d'expérience

b-Encadrement des clients

c-Publicité

d-Autres .....

9- Quelles sont les améliorations souhaitez- vous que l'IMF COOPEC-AD/BENIN apporte son programme de l'épargne ?

a-Encadrement des clients

b-Service de crédit

c-augmenter le taux créditeur de l'épargne

d-augmenter la durée de remboursement des crédits

e-autres à préciser.....

## TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT .....	i
DEDICACES .....	ii
DEDICACES .....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	v
SOMMAIRE .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
LISTES DES GRAPHIQUES .....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE1 : .....	4
CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE .....	4
SECTION I : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE.....	5
1-Historique .....	5
2-RESSOURCES .....	5
a-RESSOURCES MATERIELLES .....	5
b-RESSOURCES HUMAINES.....	6
3-Activités .....	6
a-L'épargne.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
b-La tontine .....	7
c-Le crédit .....	7
❖ Crédits d'achat de Produits et de leur Stockage .....	8
4-STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FICHE DE SIGNALÉTIQUE .....	13
4-1-Structure organisationnelle.....	13
a-L'Assemblée Général (AG). .....	13
b-Le Conseil d'Administration (CA) .....	13
c-Le Conseil de Surveillance (CS) .....	14
d-La Direction Générale.....	14
4-2-Les Organes Techniques.....	15
a-Le Service Administratif et Ressources Humaines.....	15
b-Le Service d'Exploration et de Développement .....	15
c-Le Service Comptabilité et Finance.....	16
d-Le Service Informatique et Statistique .....	16
e-Le Service Audit Interne. ....	17
f-Le Service Contrôle de Gestion et Projet .....	17

g-Le Comité de Crédit .....	17
SECTION II : EXPERIENCES ET CONSTATS DE STAGE .....	18
Paragraphe 1 :Expérience de stage .....	18
Paragraphe 2 : Constat de stage : forces et faiblesses. Opportunités ou menaces.....	18
a-Les forces.....	18
b-Les faiblesses .....	19
c-Les opportunités .....	19
d-Les menaces .....	19
Paragraphe 3 : Les compétences acquises .....	19
CHAPITRE 2 : .....	21
CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....	21
SECTION I : LE CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE .....	22
Paragraphe1 : la problématique .....	22
Paragraphe2 : les objectifs et l'intérêt du sujet.....	23
A – Les objectifs : .....	23
B- Intérêt du sujet.....	24
a-Intérêt de l'institution .....	24
b-Intérêt personnel.....	24
c-Intérêt de la communauté.....	24
d-Intérêt de l'épargnant .....	24
Paragraphe 3 : REVUE DE LA LITTERATURE.....	24
1-Définition des concepts.....	25
1-1-Micro finance .....	25
1-2-Financement.....	26
1-3-Refinancement .....	26
1-4-Ressources Financière .....	27
1-5Fonds propres des IMF .....	27
1-6-Collecte de l'épargne.....	27
2- L'épargne comme source de financement .....	28
3-Epargne comme levier de développement.....	30
3-1- L'épargne comme premier niveau de constitution du patrimoine des ménages.....	30
3-2-L'épargne comme moteur financier et économique de la communauté :.....	31
3-3- L'épargne comme source de financement pour les institutions financières.....	31
4-Gestion professionnelle et viabilité financière .....	31
5-Approche théorique.....	32

6-Le crédit :	33
7-Le portefeuille de crédit :	33
8-Les motivations de l'épargne	33
9-Expérience des IMF dans la mobilisation de l'épargne	34
SECTION II METHODOLOGIE DE RECHERCHE	35
Paragraphe1 : Techniques et outils de collecte des données	35
a-Recherche documentaire	35
b-L'enquête par questionnaire	35
c-L'enquête par guide d'entretien	35
Paragraphe2 :l'échantillonnage	35
Paragraphe 3 : Techniques et outils de traitement des données collectées	36
CHAPITRE3 :	37
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DES ENQUETES, RECOMMANDATIONS ET LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	37
SECTION I : Présentation et analyse des données	38
Paragraphe 1 :Présentation des données	38
A- Présentation des données relatives aux instruments classiques de mobilisation de l'épargne	38
1-les comptes de dépôts à vue (DAV)	38
2-Les comptes de dépôts à terme ou DAT	39
3- Système de collecte de fonds sur place ou tontine	39
3-1 Fonctionnement de la tontine	40
B-Présentation des données relatives à l'épargne collectée et crédit octroyé	41
C-Avis sur la politique de mobilisation de l'épargne	44
Paragraphe 2 : Analyse des données	45
A-Analyse des résultats liés à la corrélation entre le niveau de l'épargne et de crédit	45
B-Analyse des résultats liés à la politique de mobilisation de l'épargne	45
SECTION II : Recommandations et conditions de mise en œuvre	46
Paragraphe 1 : Les recommandations	46
Paragraphe 2 : Les conditions de mise en œuvre	47
CONCLUSION	48
BIBLIOGRAPHIE	a
ANNEXES	b
TABLE DES MATIERES	k